



**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**

Octobre 2015

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**

Comité de travail

François Dornier, directeur général, Cégep de Rimouski
Odette Côté, directrice des études, Cégep de Thetford
Nathalie Vallée, directrice des études, Collège Ahuntsic
Dean Howie, directeur des affaires étudiantes, Collège Champlain St-Lambert
Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes, Collège de Valleyfield
Claude Boutin, directrice des affaires étudiantes et des communications,
Cégep de Sainte-Foy

Recherche et rédaction

Martin Strauss, coordonnateur de la Commission des affaires étudiantes,
Fédération des cégeps

Révision linguistique

Audrey Bigras, conseillère en recherche et développement, Fédération des cégeps

Soutien statistique

Julien Rondeau, technicien en recherche, Fédération des cégeps

Mise en page

Élizabeth Ledoux, agente administrative, Fédération des cégeps

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Quatrième trimestre 2015
ISBN 978-2-89100-156-4

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
© Fédération des cégeps

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	4
Les cégeps en 2015 : plus ancrés que jamais dans la société québécoise	4
Les cégépiens d'aujourd'hui et de demain	6
Commentaires généraux sur la politique québécoise de la jeunesse	9
L'éducation et la formation : un investissement rentable	9
Les cégépiens : au cœur de la Politique québécoise de la jeunesse.....	12
Une planification concertée et des résultats concrets	13
Axe I : de saines habitudes de vie	14
La santé mentale des cégépiens.....	16
Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires	17
Axe II : un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaire	18
La réussite éducative des cégépiens	18
La réussite des étudiants en situation de handicap	22
La réussite des étudiants autochtones	23
La valorisation et la modernisation de la formation technique.....	25
Axe III : des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	28
Les avantages de la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale	28
Stimuler l'entrepreneuriat chez les cégépiens.....	30
Axe IV : une citoyenneté active et plurielle	32
Des étudiants engagés dans leur réussite et leur citoyenneté.....	32
Le défi environnemental et l'écocitoyenneté chez les cégépiens	34
Annexe	39
Synthèse des recommandations	39

INTRODUCTION

La Fédération des cégeps, porte-parole des 48 collèges publics québécois, a pris connaissance avec intérêt de la démarche du gouvernement visant à renouveler la Politique québécoise de la jeunesse (ci-après appelée la « Politique »), initialement parue en 2001. Elle le remercie de lui donner l'occasion de lui faire part, par l'entremise de cette consultation, de ses préoccupations et de ses priorités quant aux cégépiens d'aujourd'hui et de demain.

Considérant que la population cible de la Politique regroupe les jeunes âgés de 15 à 29 ans et que près de 90 % des cégépiens se situent dans cette tranche d'âge¹, la Fédération considère sa participation à la présente démarche comme essentielle.

Ce mémoire mettra en lumière les défis et les opportunités que la Fédération estime majeurs pour les cégépiens au cours des quinze prochaines années, de même que les orientations qui lui semblent primordiales pour la jeunesse.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de négociation et de relations de travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

LES CÉGEPS EN 2015 : PLUS ANCRÉS QUE JAMAIS DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Créés en 1967, dans la foulée du rapport de la Commission Parent, les cégeps constituent la première étape de l'enseignement supérieur québécois. Ils sont implantés dans les 17 régions administratives du Québec et ont pour fondement l'offre d'un accès universel à un système éducatif performant, démocratique, égalitaire et diversifié. Les cégeps sont aujourd'hui au nombre de 48 – dont 43 sont francophones et 5 sont anglophones – et ils desservent en 2014² plus de 173 000 étudiants du secteur régulier, dont 47 % étaient inscrits à l'un des 9 programmes préuniversitaires, 47 % à l'un des 132 programmes techniques et 6 % au tremplin DEC. De plus, quelque 27 000 étudiants étaient inscrits à la formation continue créditée et 25 000 personnes en situation d'emploi ont bénéficié de la formation en entreprise. Les étudiants étrangers étaient au nombre de 2 519 en 2013 – comparativement à 1 216 étudiants en 2006 – et le réseau collégial public comptait 11 337 étudiants en situation de handicap en 2014, comparativement à 1 303 étudiants en 2007. De 1967 à 2010, les cégeps ont amené plus de 1,6 million de jeunes à obtenir un diplôme d'études collégiales, dont 44 % en formation technique et 56 % en formation préuniversitaire.

Les cégeps sont des milieux de vie et d'études où fourmillent une panoplie d'activités socioculturelles, sportives, communautaires et pédagogiques, qui contribuent à la formation

¹ Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques, Données de février 2015.

² *Ibid.*

des étudiants et font de certains établissements de véritables pôles culturels dans leur région. Ils participent activement à la vie socioéconomique de la province, notamment en offrant des services de soutien technologique et de la formation aux entreprises et en assurant le recyclage et le perfectionnement de la main-d'œuvre. À travers les 48 centres collégiaux de transfert de technologie qu'ils ont créés, chacun dans un secteur clé de l'économie québécoise, les cégeps réalisent des activités de soutien technique aux entreprises, en particulier pour les PME, de même que de la recherche appliquée dans le domaine des sciences sociales. Le réseau collégial public comprend également 5 écoles nationales, chacune rattachée à un cégep et spécialisée dans un domaine dont elle a l'exclusivité. Enfin, les cégeps entretiennent des liens avec le reste du monde, pour y recruter des étudiants qui viennent partager leur culture avec les jeunes d'ici, pour y offrir leur expertise en matière de formation technique, ou encore pour que des étudiants et des enseignants du Québec puissent y réaliser des stages.

Modèle unique au monde, le réseau collégial public n'a plus à démontrer l'ampleur de ses retombées sociales, économiques, culturelles, communautaires et scientifiques sur tout le territoire québécois, qui profitent à sa jeunesse comme à l'ensemble de la population. Par exemple :

- Une étude publiée par KPMG-SECOR en novembre 2014, intitulée *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*³, conclut que les cégeps rapportent annuellement 9,8 milliards de dollars à la société québécoise. De ces 9,8 milliards de dollars, 6,5 milliards proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial. Cette hausse de la productivité est attribuable en grande partie au développement personnel et professionnel des jeunes. Les dépenses des cégeps et de leurs centres collégiaux de transfert et de technologie (CCTT) ont généré plus de 2 milliards de dollars en valeur ajoutée, contribuant ainsi à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Enfin, l'investissement dans la formation collégiale du point de vue de la société rapporte annuellement un rendement de 9,7 % à la société.
- Une enquête produite en 2013 par ce qui était alors le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie⁴ révélait que 93 % des clients des CCTT estimaient avoir amélioré leur capacité d'innovation grâce aux services reçus, entre 2007 et 2011, notamment par l'appropriation de nouvelles connaissances, de nouvelles expertises ou de savoir-faire, ainsi que par l'amélioration des compétences du personnel. Selon cette enquête, l'impact sur la rentabilité des entreprises est une augmentation de celle-ci de 78 %. L'évaluation du gain en productivité et en innovation est estimée à plus de 210 millions de dollars pour les entreprises ayant fait affaire avec un CCTT en 2012-2013.
- La vitalité régionale bénéficie fortement de l'apport des cégeps, qui comptent plus de 90 sites de formation en territoire québécois. Selon une recherche parue en 2003 dans la revue *Recherches sociographiques* de l'Université Laval⁵, cela permet aux étudiants de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile familial, un facteur contributif à la persévérance scolaire ainsi qu'à la rétention des jeunes diplômés dans

³ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

⁴ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (2013). *Rapport d'évaluation- Performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*, Québec, MESRST.

⁵ GAUTHIER, M., CÔTÉ, S. ET DESCHENAU, F. (2003). Pourquoi partent-ils ? Les motifs de migration des jeunes régionaux, *Recherches sociographiques*, vol. 44, n° 1, p. 113-139.

leur région. Cela contribue également à attirer des jeunes dans des régions plus éloignées, intéressés par des programmes de formation spécialisés, souvent en lien avec la base économique régionale, ainsi que par les perspectives d'emplois futurs qui y sont rattachées. Les jeunes qui poursuivent leurs études en région ont plus de chance de s'y enraciner et de contribuer à la création et au succès des entreprises locales. Pour certaines régions, les cégeps et leurs CCTT constituent un réel moteur de l'activité économique par le poids qu'ils représentent dans l'économie locale, ainsi que par le dynamisme de leur direction et de leurs employés.

- L'impact des cégeps sur le dynamisme régional a fait l'objet d'une étude de l'Institut de recherche et d'économie contemporaine (IREC), qui s'est penché sur le cas du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CGÎM). Dans son rapport *Le CGÎM : un actif de premier plan pour l'économie et le développement régional*⁶, paru en avril 2015, l'IREC relève les effets majeurs du cégep sur le développement territorial et économique (valeur ajoutée de 11 millions de dollars au PIB régional), la rétention des jeunes, l'attraction de diplômés, l'emploi, la persévérance aux études, etc.
- Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a émis un avis en septembre 2015 intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*⁷ dans lequel il est constaté que les cégeps, qui permettent déjà au Québec d'afficher le plus haut taux de diplomation postsecondaire au Canada, soit 48 %, ont contribué au développement d'un système d'enseignement supérieur original, simple et ouvert. Confirmant la pertinence de la formation collégiale, le CSE va jusqu'à proposer l'introduction de nouveaux diplômes collégiaux, afin de répondre toujours davantage aux attentes de la société, ce que la Fédération des cégeps accueille avec enthousiasme.

Ainsi, la Fédération croit que la nouvelle Politique devra s'appuyer sur l'acteur clé que constitue le réseau collégial public pour rejoindre cette jeunesse qu'elle souhaite soutenir et accompagner.

LES CÉGÉPIENS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le portrait démographique du Québec est appelé à changer de façon marquée au cours des quinze prochaines années. Le réseau collégial public sera aux prises avec une baisse importante de son effectif étudiant, accusant une diminution anticipée de plus de 17 275 étudiants à l'enseignement ordinaire d'ici 2019⁸, ce qui créera une pression importante sur la situation financière des collèges. Dans un tel contexte, afin de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la qualité des services offerts aux étudiants et l'apport des cégeps à la vitalité de toutes les régions du Québec, la Fédération des cégeps mise sur l'annonce de mesures concrètes par le gouvernement du Québec, permettant de relever le défi démographique.

⁶ INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE (2015). *Le cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : un actif de premier plan pour l'économie régionale*, Québec, l'IREC, http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2015/04/Recherche_economique_Cegep-de-la-Gaspesie-et-des-Iles1.pdf.

⁷ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2015). *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles – Sommaire, 2015*, [en ligne], <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0488.pdf>.

⁸ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (2014). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial – Prévisions de 2014 à 2028*, [en ligne], Québec, MESRS, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Ef_fectif_etudiant_collegial/Prev_Coll_Province_Q1.pdf, (page consultée en septembre 2015).

Entre 2019 et 2028, les prévisions indiquent une augmentation graduelle de la population étudiante au collégial, passant de 160 077 étudiants à 192 683 étudiants, excluant ceux inscrits à la formation continue créditée⁹. Parallèlement, la population en âge de travailler, soit les personnes de 15 à 64 ans, commencera à décroître de façon continue à partir de 2015, en raison du renversement de la pyramide démographique¹⁰. Cela créera diverses pressions sur les services publics, puisque le nombre de contribuables par rapport au nombre de bénéficiaires de services, en particulier les services de santé, diminuera. Certaines régions seront plus affectées que d'autres et la mobilité interrégionale deviendra d'autant plus importante. La notion d'équité intergénérationnelle prendra elle aussi tout son sens, afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible à tous les citoyens, tandis qu'une main-d'œuvre moins nombreuse devra porter la prospérité du Québec.

À l'évidence, la société de demain aura besoin de tous ses diplômés et les cégeps auront un rôle crucial à jouer, afin de maximiser la réussite éducative et l'apport social, culturel, économique, scientifique et politique de tous les cégépiens.

Afin de donner un aperçu de la population étudiante collégiale contemporaine, diverses statistiques recueillies par la Fédération des cégeps¹¹ sont présentées ci-dessous.

Les cégépiens d'aujourd'hui

- 90 % des cégépiens sont âgés entre 15 et 29 ans¹²
 - Près d'un Québécois sur huit âgé de 15 à 29 ans est inscrit au cégep¹³
- Âge moyen des étudiants inscrits au collégial dans le réseau public :
 - Enseignement ordinaire : 19,8 ans
 - Secteur préuniversitaire : 18,4 ans
 - Formation technique : 21,4 ans
 - Formation continue créditée : 31,5 ans
- Plus de deux étudiants sur trois (67,6 % en 2013) inscrits en 5^e secondaire passent directement au collégial et le taux de passage direct du secondaire au collégial a augmenté de 8,7 points entre 2005 et 2013.
- Plus de quatre étudiants sur cinq (80,8 % en 2011) passent directement du secteur préuniversitaire à l'université, alors que ce taux était de 77,4 % en 2005. Le taux de passage à l'université des diplômés du secteur technique est passé de 24,9 % en 2005 à 30,8 % en 2011.

⁹ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (2014). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial – Prévisions de 2014 à 2028*, [en ligne], Québec, MESRS, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Prev_Coll_Province_01.pdf, (page consultée en septembre 2015).

¹⁰ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Perspectives démographiques, scénario de référence*, Québec.

¹¹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Les indicateurs de l'enseignement collégial, édition 2015*. Montréal, Fédération des cégeps.

¹² Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques. Données de février 2015.

¹³ STATISTIQUE CANADA (Page consultée en septembre 2015). « Estimation de la population du Québec par âge et sexe, au 1^{er} juillet, 2001 à 2015 », dans *Institut de la statistique du Québec*, [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>.

- À la session d'automne 2013, le taux de réussite global aux cours était à son plus haut niveau depuis les vingt dernières années, soit 88,8 %. Il se maintient au-dessus des 88 % depuis six ans.
 - À la session d'automne 2013, les filles enregistraient un taux de réussite aux cours (90,3 %) de 5,6 points supérieur à celui des garçons (84,7 %).
 - Cet écart se maintient au-dessus de 5 points depuis les six dernières années.
- 84,7 % des étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire étaient de langue française en 1997, comparativement à 79,6 % en 2013.
- Chez les allophones, représentant en 2013 plus de 13 % des étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire, plus de trois allophones sur cinq (62,1 %) étudiaient dans un établissement de langue française. Donc, 37,9 % étaient inscrits dans un collège anglophone.
- En 2014, 69,7 % des étudiants habitaient chez leurs parents.
 - Un cégépien sur huit (13,3 %) habitait seul ou avec un conjoint et un étudiant sur treize (8,1 %) résidait avec d'autres personnes en colocation.
 - 6,3 % des étudiants habitaient à la résidence du cégep.
- En 2014, deux étudiants sur trois (66,6 %) ont travaillé durant l'année scolaire. Plus de la moitié (51,6 %) de ces étudiants travaillaient entre 5 et 15 heures par semaine et près d'un étudiant sur dix (9,5 %) a dit travailler plus de 15 heures sur une semaine de sept jours.
- Plus de 10 500 étudiants, dans le réseau collégial public et privé du Québec, ont fait partie d'une discipline sportive reconnue par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en 2013-2014.
- Le taux moyen de réussite des cours chez les étudiants-athlètes du collégial était de 88,9 % en 2013, soit 93 % pour les filles et 84,8 % pour les garçons¹⁴.
- Environ 4 000 étudiants par année s'impliquent dans un projet collégial artistique, par exemple, en arts de la scène, en création littéraire, en danse ou en arts visuels, grâce au soutien du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)¹⁵.

Étudiants étrangers

- Il y avait dans les collèges publics, en 2013, 2 519 étudiants étrangers, comparativement à 1 216 étudiants en 2006. Il s'agit d'une hausse de plus de 107 % en sept ans. Les six principaux pays de provenance de ces étudiants sont la France, avec plus de 1 500 étudiants, la Chine (120 étudiants), Haïti (90 étudiants), l'Algérie (89 étudiants), le Cameroun (81 étudiants), ainsi que le Maroc (65 étudiants). À eux six, ces pays représentent plus de 80 % des étudiants étrangers.
- Plus du tiers (37,3 %) de ces étudiants sont inscrits dans un établissement de la région de Montréal et plus d'un sur dix se trouve au Saguenay – Lac-Saint-Jean (11,7 %).

¹⁴ RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (2014). *Rapport annuel 2013-2014*, Montréal, RSEQ.

¹⁵ RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC (page consultée en septembre 2015), *Site du RIASQ* [en ligne], <http://www.riasq.qc.ca/notre-impact/activites/>.

Étudiants autochtones

- Dans les réseaux public et privé, le nombre d'étudiants autochtones est passé de 501 à 756 étudiants entre 1999 et 2004, ce qui représente une hausse de 50,9 %. Il a cependant chuté par la suite pour atteindre 475 en 2011 (baisse de 37,2 %). Ils étaient au nombre de 500 en 2013.
- Les Autochtones inscrits en formation technique sont passés de 238 à 419 entre 1999 et 2006, ce qui représente une augmentation de 76,1 %. Ils ont cependant chuté à 301 en 2013 (-28,2 %). Au préuniversitaire, les effectifs ont augmenté de 30,5 %, passant de 190 en 1999 à 248 en 2007, pour atteindre 153 en 2013 (-38,3 %).

Étudiants en situation de handicap

- Les étudiants en situation de handicap sont reconnus comme tel au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et leur situation de handicap est confirmée par un diagnostic effectué par un professionnel habilité. Ils ont un plan individuel d'intervention, préparé par le cégep, qui précise les accommodements nécessaires à leur réussite scolaire et les limitations justifiant leur mise en place.
- À l'automne 2014, on dénombrait 11 337 étudiants en situation de handicap, soit une augmentation de 770 % depuis 2007, alors qu'on en comptait 1303. Depuis 2010, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants en situation de handicap est de 33,4 %.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

La Fédération des cégeps estime qu'une politique jeunesse doit présenter, dans une vision large, évolutive et intégrative, tout ce que la société québécoise veut et fait pour sa jeunesse; ses projets, ses programmes et ses engagements. Elle doit replacer l'avenir des jeunes au cœur des préoccupations sociales et lier la société québécoise à sa jeunesse. En ce sens, les éléments contenus dans le document de consultation semblent généralement s'appuyer sur une vision pertinente de la jeunesse québécoise. Avant d'explorer plus en détail les quatre axes d'intervention proposés dans le cadre de la future Politique, la Fédération souhaite émettre des commentaires généraux, assortis de recommandations qu'elle juge primordiales.

L'éducation et la formation : un investissement rentable

Dans la première Politique québécoise de la jeunesse de l'histoire du Québec, parue en 2001, l'axe 1, intitulé *L'éducation et la formation : une priorité collective*¹⁶, est stratégiquement placé en amont de tous les autres. On y explique que « l'éducation et la formation jouent un rôle central dans le développement des jeunes et sont, en grande partie, la clé de leur participation pleine et entière à la société ». Afin de faire de cette volonté une réalité, une stratégie aussi évidente qu'incontournable y est proposée :

Valoriser l'investissement en éducation pour assurer le développement économique, social et culturel de la collectivité.

¹⁶ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2001). *Politique québécoise de la jeunesse : la jeunesse au cœur du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

Or, depuis 2011-2012, **le financement gouvernemental du réseau collégial public a été amputé de plus de 155 millions de dollars**, à travers une vague de sept compressions budgétaires successives.

Le réseau collégial public est financé à la hauteur de 88 % par le gouvernement du Québec. Les cégeps ne disposent ni de droits de scolarité comme les universités, ni de pouvoir de taxation comme les commissions scolaires. Cette situation rend l'enseignement collégial davantage dépendant du financement gouvernemental. Par ailleurs, les cégeps sont contraints à l'équilibre budgétaire. À moins de compter sur leur solde de fonds lorsqu'ils en ont un, les cégeps ne peuvent présenter de résultats financiers déficitaires, à défaut de s'exposer au dépôt d'un plan de redressement. Les règles en place témoignent, d'une part, que les établissements collégiaux sont tenus de se conformer à une gestion serrée, mais, d'autre part, qu'une réduction des budgets des cégeps entraîne inévitablement des choix déchirants.

Selon une enquête réalisée par la Fédération des cégeps en juin 2015¹⁷ sur les impacts de la dernière compression de 45,6 millions de dollars, annoncée pour l'exercice financier 2015-2016 tandis que le réseau collégial public peinait à se remettre des deux dernières compressions imposées en 2014-2015 (respectivement de 22 millions \$ et 19 millions \$), il en ressort un portrait plus inquiétant que jamais.

L'enquête révèle que, parmi les 36 cégeps répondants, plusieurs en sont réduits à sabrer dans les budgets directement liés aux moyens d'enseignement et que les coupures liées aux divers services aux étudiants sont variées et généralisées. Ces choix ont été faits après avoir réduit le plus possible les dépenses administratives. En dépit des réductions de services dans toutes les sphères de la vie collégiale, la majorité des cégeps déclarent être contraints d'augmenter les frais exigibles de leurs étudiants, que ce soit les droits de toute nature, les accès au centre sportif, les frais de participation aux équipes sportives, les frais d'impression, etc. En outre, malgré l'interdiction de ce faire, la majorité des cégeps sont contraints de déposer des budgets déficitaires, ce qui annonce des difficultés compromettantes pour la réalisation de la mission de ces établissements.

Voici quelques exemples d'impacts de la dernière compression sur l'offre de services en 2015-2016, affectant directement les jeunes, et qui s'ajoutent aux réductions majeures de services engendrées par les compressions antérieures :

- 30 % des cégeps ont diminué les ressources allouées aux divers **centres d'aide à l'apprentissage** en français, en anglais et en mathématiques.
- 42 % des cégeps ont réduit **l'assistance technique** apportée aux étudiants pendant les séances de travaux pratiques (laboratoire) par le personnel technique.
- 43 % des cégeps ont réduit la **diversité des travaux pratiques** offerts aux étudiants dans plusieurs programmes d'études.
- 49 % des cégeps ont restreint les services de **stages** et de **placement étudiant**.
- 57 % des cégeps réduit les projets liés à la **mobilité internationale** dans le cadre de leurs programmes d'études.
- 35 % des cégeps ont réduit les services **d'aide pédagogique individuelle** (API).
- 50 % des cégeps ont réduit les services **d'information scolaire** (CISEP).
- 41 % des cégeps ont restreint les services **d'orientation scolaire**.
- 44 % des cégeps ont diminué les heures d'ouverture de la **bibliothèque**.
- 28 % des cégeps ont réduit les services **d'aide financière**.

¹⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

- 58 % des cégeps ont réduit leur soutien aux **activités liées à l'entrepreneuriat**.
- 53 % des cégeps ont réduit leurs **activités sportives** intercollégiales et 50 % leurs activités intra-muros.
- 50 % des cégeps ont réduit leurs **activités d'animation socioculturelle** intercollégiales et 64 % leurs activités intra-muros.
- 53 % des cégeps ont réduit ou aboli (3 %) les **activités de reconnaissance de l'engagement étudiant**.
- 36 % des cégeps ont réduit les services de **soutien psychosocial**, dont 11 % les qualifie de « très réduits ».
- Etc.

Le gouvernement québécois a fait de la réduction du déficit budgétaire une priorité. Les cégeps ont largement contribué à cet objectif, cependant la Fédération rappelle que, selon les résultats de l'étude réalisée par KPMG-SECOR en 2014¹⁸, chaque dollar investi dans le réseau collégial public offre un rendement de 9,7 % à la société québécoise.

- Ainsi, en 2012-2013, les cégeps ont rapporté près de 10 milliards de dollars au Québec.
- Les diplômés du cégep ayant des revenus supérieurs à ceux des détenteurs d'un DES, ils ont versé un milliard de dollars de plus en taxes et impôts en 2013.
- Alors que sa formation représente une dépense publique de 47 000 \$, un étudiant qui obtient son DEC contribue durant sa vie active à des entrées fiscales de 200 000 \$ pour le gouvernement du Québec, ce qui représente un rendement quatre fois supérieur à ce que lui coûte la formation de chaque diplômé.
- En outre, plusieurs analyses ont permis de démontrer la relation inverse qui existe entre le niveau de scolarité atteint par un individu et le recours aux programmes sociaux et de santé. De fait, l'éducation a un impact positif sur l'adoption de saines habitudes de vie¹⁹.
- Au Québec, les détenteurs d'un DEC recourent moins fréquemment au programme québécois d'aide sociale, ce qui représente, pour la seule année 2013, des économies de 145 millions de dollars²⁰.

L'enseignement collégial n'est donc pas une dépense, mais un investissement hautement rentable pour le Québec. Ainsi, même dans une optique de réduction des dépenses de l'État, il est injustifiable de couper dans l'éducation collégiale, puisque cela occasionne, en contrepartie, des pertes de revenus plus importantes que les économies réalisées, soit un appauvrissement factuel de la société québécoise.

Bien que la Fédération salue les principes, les orientations et les axes d'intervention proposés dans le cadre de la future Politique québécoise de la jeunesse²¹, elle est dubitative quant à la portée réelle de celle-ci, considérant que tous les moyens dont disposaient les cégeps pour soutenir la jeunesse québécoise et rejoindre les intentions de la Politique ont été lourdement compromis, voire abolis, en raison des compressions budgétaires successives. Pire encore, il est à craindre que de nouvelles compressions soient encore envisagées, ce qui s'avérerait totalement incompatible avec les fondements de la future Politique, en étant particulièrement préjudiciable pour la jeunesse québécoise et la société dans son ensemble. Il n'y a pas d'économie à réaliser en éducation; que des pertes et des sacrifices à court, moyen et long terme.

¹⁸ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

¹⁹ OCDE (2013). *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

²⁰ *Ibid.*

²¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse – document de consultation*, Québec, Gouvernement du Québec.

Dans les circonstances, la Fédération des cégeps émet, au nom de tous les acteurs du réseau collégial public, et plus particulièrement de la jeunesse qu'ils desservent, sa recommandation principale dans le cadre de cette consultation :

Première recommandation : Que la future Politique québécoise de la jeunesse, à l'instar de la Politique parue en 2001, comporte un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, doublé d'une planification financière à long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs de la Politique, au maintien de l'égalité des chances de la jeunesse québécoise et à la prospérité du Québec.

Les cégépiens : au cœur de la Politique québécoise de la jeunesse

La mission éducative des cégeps, leur répartition géographique et les milliers d'étudiants qui y séjournent chaque année, dont près de 90 % sont âgés entre 15 et 29 ans, font du réseau collégial public un acteur incontournable auprès des jeunes. Tel que démontré dans un des tableaux suivants, plus de 40 % des Québécois âgés de 17 à 19 ans fréquentent le milieu collégial. La Fédération estime donc que les étudiants du réseau collégial public devront être au cœur des considérations qui mèneront à l'élaboration de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse, comme ils se situent précisément dans la tranche d'âge ciblée par celle-ci.

La jeunesse collégiale dans le réseau public en 2014²²

	Cégépiens 15-29 ans	Cégépiens tous âges	Proportion
Enseignement ordinaire	166 019	173 383	95,8 %
Formation continue	13 399	27 357	49,0 %
TOTAL	179 418	200 740	89,4 %

	Effectifs	Proportion cégépiens / population
Cégépiens 17-19 ans	118 350	41,6 %
Population générale 17-19 ans ²³	284 560	

La Politique québécoise de la jeunesse parue en 2001 comportait cet énoncé :

Inciter les différents acteurs de la société à participer, dans leur champ de responsabilité respectif, à la formation de la relève, que ce soit en formation de base, professionnelle et technique, en formation générale au collégial, en formation de niveau universitaire ou encore en formation continue.

Pourtant, de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, la Fédération retient que les cégépiens sont les grands absents, puisque les mesures ont ciblé pour l'essentiel les jeunes de moins de 16 ans ou les milieux scolaires de niveau primaire et secondaire. Ce constat s'applique également aux Stratégies antérieures et marque une incohérence entre les objectifs de la Politique et les moyens utilisés pour les atteindre, malgré les demandes

²² Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques. Données de février 2015.

²³ STATISTIQUE CANADA (Page consultée en septembre 2015). « Estimation de la population du Québec par âge et sexe, au 1^{er} juillet, 2001 à 2015 », dans *Institut de la statistique du Québec*, [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

répétées de la Fédération, à travers sa participation à chacune des consultations ayant conduit à l'élaboration des Stratégies d'action jeunesse, depuis 2001.

Le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse est l'occasion idéale de rétablir l'importance que devraient se voir accorder les milliers de jeunes de 15 à 29 ans qui fréquentent les cégeps, et qui y vivent des expériences propres à ce milieu de vie. La Fédération des cégeps souhaite la tenue d'une rencontre avec le Secrétariat à la jeunesse à l'automne 2015, afin d'explorer les possibilités de partenariats avant que ne soient déterminées les priorités de la prochaine Stratégie, et émet cette recommandation au gouvernement :

Deuxième recommandation : Que les cégépiens soient explicitement reconnus à titre de population cible dans la future Politique québécoise de la jeunesse, étant donné que 90 % d'entre eux sont âgés de 15 à 29 ans, et que le réseau collégial public soit reconnu comme un partenaire de premier ordre dans la Politique et sa mise en œuvre, à travers, entre autres, les Stratégies action jeunesse qui en découleront.

Une planification concertée et des résultats concrets

Lors des journées qui se sont tenues en août et en septembre 2008 sur le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, la Fédération a souligné, comme d'autres acteurs, la difficulté de porter un regard sur les réalisations de la Stratégie en cours et de se prononcer sur la pertinence de poursuivre les actions entreprises et les priorités à venir. Il est en effet difficile de pouvoir véritablement juger de l'efficacité des mesures mises en place et du degré d'atteinte des cibles des Stratégies, et plus particulièrement pour la Stratégie 2009-2014. En dépit du fait que des indicateurs de mise en œuvre et des indicateurs de résultats aient été élaborés²⁴, aucun bilan exhaustif n'a été rendu public, si ce n'est qu'une brève présentation de certaines réalisations sur le site web du Secrétariat à la jeunesse²⁵. La Fédération remarque là encore l'absence totale du réseau collégial public des réalisations présentées. Portant un regard rétrospectif sur les trois premières Stratégies d'action jeunesse, la Fédération fait également le constat plus général que peu d'information est parvenue dans les milieux collégiaux au fur et à mesure qu'ont pu être réalisées les différentes mesures.

Pour les mêmes raisons, il est tout aussi difficile d'évaluer les retombées de la dernière Politique, après avoir été en vigueur pendant près de 15 ans. Aussi, les éléments contenus dans le guide de consultation de la prochaine Politique ne semblent pas fournir une direction suffisamment claire quant à la mise en œuvre et au suivi des futures actions gouvernementales en matière de jeunesse. L'ajout d'une section dans la Politique qui expliquerait son opérationnalisation et qui prévoirait des mécanismes de suivi et d'évaluation pourrait permettre de corriger cette impression. Il faudrait que transparaissent, dans la Politique, des orientations nettes et des objectifs précis, mesurables et réalistes, à l'égard de la jeunesse du Québec.

La Fédération reconnaît que l'élaboration des Politiques et Stratégies démontre un souci de concertation essentiel, bien qu'elle questionne l'absence d'écho qu'ont reçu ses participations passées aux diverses consultations.

²⁴ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (s.d.), *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*, Québec, Gouvernement du Québec.

²⁵ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (page consultée en septembre 2015), *Site du Secrétariat à la jeunesse* [en ligne], <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/realisations/index.asp>.

C'est pourquoi la Fédération émet cette recommandation :

Troisième recommandation : Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse et les futures Stratégies d'action jeunesse comportent des mécanismes efficaces et constants de suivi, d'évaluation et de transmission de l'information auprès des divers partenaires, au fur et à mesure du déploiement des différentes mesures, tout en continuant de faire l'objet d'une élaboration concertée.

AXE I : DE SAINES HABITUDES DE VIE

La promotion des saines habitudes de vie fait partie du mandat des cégeps et l'axe d'intervention proposé en ce sens doit, de l'avis de la Fédération, effectivement faire partie des priorités de la Politique, dans la mesure où ce concept est pris de façon globale et intègre ses deux principales composantes, soit la santé mentale et la santé physique. L'étudiant qui fréquente le milieu collégial a accès à une large gamme de services et d'opportunités qui concourent à son soutien sur l'ensemble des facettes dont dépend sa réussite éducative, notamment en matière de saines habitudes de vie. Ces services prennent des formes diverses, dont voici un aperçu :

Santé mentale

- Les cégeps emploient une grande variété d'intervenants psychosociaux pour soutenir les étudiants sur le plan de la santé mentale. Que ce soit des travailleurs sociaux, des psychologues, des éducateurs spécialisés, des techniciens en travail social, des psycho-éducateurs, des sexologues ou d'autres ressources, leur apport est essentiel à la réussite éducative des cégépiens.
- Les cégeps se sont dotés de services d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE) qui ont pour mandat de favoriser la réussite des étudiants ayant des limitations fonctionnelles majeures, dont plusieurs sont aux prises avec des troubles de santé mentale, par une offre de services adaptés.
- La Fédération a mis sur pied le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO), qui regroupe plus de 250 membres provenant de tous les cégeps, afin de miser sur la concertation et le partage d'expertises pour maximiser les retombées de l'intervention psychosociale en milieu collégial²⁶.
- Une large gamme de projets appliqués, de programmes et de projets de recherche sont mis en œuvre dans les cégeps afin de mieux comprendre les enjeux liés à la santé mentale des cégépiens et de mieux intervenir.

²⁶ RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX (page consultée en septembre 2015), *Site du RIIPSO* [en ligne], <http://www.riipso.qc.ca/>.

Santé physique

- Les 48 cégeps ont mis en application le *Cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – enseignement supérieur*, publié par le gouvernement du Québec en 2007²⁷. Parmi les moyens utilisés, une panoplie de projets favorisant les saines habitudes de vie ont été déployés, ce qu'a rendu possible un financement annuel récurrent offert aux établissements. Ce financement a été abrogé en raison des compressions budgétaires 2014-2015 et la plupart des projets ont été abolis²⁸.
- Tous les cégeps offrent aux étudiants la possibilité de se joindre à des équipes sportives intercollégiales qui compétitionnent aux niveaux régional, provincial et national, par le biais du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ). Plus de 20 disciplines sportives sont accessibles, réparties en 3 divisions, auxquelles ont participé en 2013-2014 quelque 10 500 étudiants du réseau collégial public et privé du Québec²⁹.
- Les cégeps offrent des programmes sport-études, soit de façon locale, soit en collaboration avec l'Alliance Sport-Études, qui s'adresse aux étudiants-athlètes de haut niveau de plus de 45 fédérations sportives et de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ).
- Les cégeps offrent aussi la possibilité de participer à diverses activités physiques et sportives intra-muros, que ce soit par le biais de ligues récréatives ou de séances d'entraînement parascolaires.
- La formation générale collégiale comprend trois cours obligatoires d'éducation physique.
- Les cégeps se sont dotés de politiques alimentaires visant à favoriser de saines habitudes alimentaires chez les étudiants et, par conséquent, offrent ainsi un meilleur accès aux aliments santé dans leurs établissements.
- Divers services de santé physique sont offerts dans le réseau collégial public, parfois en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux. Dans certains cégeps, des infirmières et des médecins sont mis à la disposition des étudiants et peuvent être consultés pour des raisons de santé sexuelle, de toxicomanie, d'alimentation, de premiers soins, de stress, etc. Ces partenariats avec le réseau de la santé auraient tout avantage à être généralisés à l'ensemble du réseau collégial public.

Bien que la pertinence et les retombées des services décrits ci-haut soient indiscutables, la Fédération ne peut passer sous silence le fait que les compressions budgétaires successives les ont lourdement compromis, et cela, au détriment des cégépiens, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Saines habitudes de vie : exemples d'impacts des compressions 2015-2016 dans les cégeps sur la jeunesse collégiale³⁰

- Les compressions imposées en 2014-2015 ont entraîné **l'abolition de l'annexe budgétaire S035 – Soutien pour favoriser de saines habitudes de vie³¹**, qui permettait le financement de projets dans tous les cégeps en lien avec cette préoccupation.
- 53 % des cégeps ont réduit leurs **activités sportives** intercollégiales, incluant l'abolition de plusieurs équipes dans l'ensemble des disciplines liées au RSEQ, et 50 % ont réduit leurs activités sportives intra-muros.

²⁷ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (2013). *Bilan 2007-2011 de la mise en œuvre du Cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif à l'enseignement supérieur*, Québec, MESRST.

²⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (s.d.). *Annexe budgétaire S035*, Québec : Gouvernement du Québec.

²⁹ RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (2014). *Rapport annuel 2013-2014*, Montréal, RSEQ.

³⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

³¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (s.d.). *Annexe budgétaire S035*, Québec : Gouvernement du Québec.

- 15 % des cégeps ont réduit l'encadrement lié au **programme sport-études**.
- 36 % des cégeps ont réduit les services de **soutien psychosocial**, dont 11 % les qualifie de « très réduits ».
- 15,6 % des cégeps ont réduit les services de **santé physique**.
- Etc.

C'est pourquoi la Fédération émet cette quatrième recommandation en lien avec cet axe d'intervention :

Quatrième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance de la contribution des cégeps en matière de promotion des saines habitudes de vie, afin de favoriser la santé mentale et la santé physique des étudiants – que ce soit par le soutien psychosocial, les services d'aide à l'intégration des étudiants, le sport et l'activité physique, la nutrition, les services de santé ou la mise en œuvre de divers projets et programmes – et que soit soulignée la nécessité d'investir dans ces services et celle d'établir des passerelles de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

La santé mentale des cégépiens

La santé mentale des cégépiens est une préoccupation majeure dans le réseau collégial public. Diverses recherches démontrent que cet enjeu mérite une attention particulière, en raison de la vulnérabilité particulièrement élevée des jeunes par rapport aux problèmes et troubles qui peuvent survenir dans cette période cruciale du développement de la personne.

À l'automne 2014, une équipe de recherche affiliée au Collège de Bois-de-Boulogne s'est penchée sur le thème de la détresse et l'anxiété chez les étudiants du collégial et le recours aux services d'aide socioaffectifs³². À partir des réponses de 12 208 étudiants répartis dans 8 cégeps, les chercheurs ont émis plusieurs constats, dont voici quelques faits saillants :

- 72,4 % des répondants disent avoir consulté une ressource d'aide à l'intérieur de leur cégep pour des difficultés personnelles autres que celles liées à la dimension scolaire.
- 17,4 % des répondants obtiennent un résultat indiquant qu'ils ressentent « beaucoup » ou « énormément » de détresse.
- 6,8 % des répondants obtiennent un résultat indiquant qu'ils ressentent « souvent » ou « tout le temps » de l'anxiété.
- Les filles disent éprouver davantage de détresse et d'anxiété que les garçons.
- 42,5 % des répondants disent avoir vécu « beaucoup » ou « énormément » de détresse en lien avec la fatigue et l'épuisement; 33,3 % en lien avec la pression liée à performance scolaire; 29,3 % en lien avec les conflits familiaux; 28,7 % en lien avec les ruptures amoureuses; 27,9 % en lien avec l'humeur dépressive; 27,5 % en lien avec les difficultés scolaires; 24,2 % en lien avec les problèmes d'estime personnelle; 21,3 % en lien avec les problèmes financiers; 11,9 % en lien avec l'intimidation; 10 % en lien avec la consommation de drogue et d'alcool; 8,1 % en lien avec leur handicap physique et 7,9 % en lien avec les conflits culturels.
- 18,6 % des répondants affirment avoir des pensées suicidaires et 7,3 % des répondants disent en avoir « souvent » ou « tout le temps ».

³² GOSSELIN, M.-A. et DUCHARME, R. (à paraître), Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs, revue *Service social*.

- Les conflits familiaux, la pression liée à la performance scolaire, l'intimidation et les pensées suicidaires sont des déterminants importants des problèmes psychosociaux des étudiants au collégial.

Ces données tendent à démontrer l'ampleur du défi que pose la réponse aux besoins croissants des cégépiens, attestant de l'importance que les établissements d'enseignement collégial disposent de services psychosociaux de première ligne. Les résultats démontrent également l'importance de la notion de milieu de vie et d'étude que sont les cégeps. Bien que la mission première en soit une d'enseignement et d'apprentissage, il n'en demeure pas moins que les jeunes s'y rassemblent, s'y développent, socialisent, et y grandissent. Les cégeps sont des lieux privilégiés pour le dépistage d'étudiants aux prises avec des problèmes de santé, ce qui constitue une autre raison pour soutenir leurs actions en cette matière.

Cela illustre donc la priorité que devrait représenter le développement d'un continuum de services menant vers la deuxième et la troisième ligne, pour les étudiants qui éprouvent des problèmes de santé mentale plus aigus, ce qui amène la Fédération à émettre cette recommandation :

Cinquième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité pour l'État québécois d'investir toutes les ressources nécessaires pour soutenir les actions préventives et curatives en matière de santé mentale chez les jeunes et que le rôle déterminant des cégeps à cet égard soit reconnu, en particulier pour les services de première ligne, dans une logique de continuum de services en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires et les universités.

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires

La recherche du Collège de Bois-de-Boulogne citée plus haut a révélé qu'environ 20 % des répondants ont indiqué avoir ressenti de la détresse après avoir été victimes d'intimidation, ce qui représente un cégépien sur cinq. On y apprend aussi que plus d'un répondant sur dix (11,9 %) dit avoir ressenti « beaucoup » ou « énormément » de détresse pour cette raison. Autre indice de la gravité de la situation : l'augmentation des pensées suicidaires est proportionnelle à la fréquence de l'intimidation et les chercheurs constatent que les pensées suicidaires chez ceux qui éprouvent le plus de détresse sont cinq fois plus fréquentes que chez ceux qui n'en vivent pas.

Ce phénomène qu'on associe spontanément davantage au secondaire doit donc être pris au sérieux au niveau collégial. C'est pourquoi la Fédération a participé au Forum sur la lutte contre l'intimidation, en octobre 2014, et a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique devant mener à la publication d'un plan d'action gouvernemental³³. Les cégeps souhaitent donc contribuer pleinement à endiguer ce fléau, par l'entremise de la recherche, de la prévention, de l'intervention psychosociale et de la concertation des acteurs, par exemple grâce aux activités du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO).

De la même façon, le phénomène émergent que représente la radicalisation est un nouvel enjeu préoccupant pour les cégeps et la société québécoise. Là encore, le réseau collégial public est déjà en action pour mieux comprendre cette réalité complexe à travers diverses

³³ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2014). *Consultation publique sur la lutte contre l'intimidation – mémoire de la Fédération des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps.

recherches en cours, et pour mieux identifier les opportunités de collaboration avec les parties concernées, en cohérence avec le plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. De fait, la Fédération a identifié quinze mesures dans ce plan d'action qui pourraient interpeller directement ou indirectement les cégeps, dans le cadre de partenariats avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En outre, la Fédération a présenté un mémoire³⁴ à la Commission des institutions, en septembre 2015, dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 59 : Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

Cette volonté des acteurs du réseau collégial public de contribuer activement à résoudre ces enjeux sociétaux se traduit par cette recommandation :

Sixième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importante contribution que peut amener le réseau collégial public à la lutte contre l'intimidation et à la lutte contre la radicalisation, dans le respect de son approche basée sur la recherche, la concertation, l'éducation, la prévention et l'intervention.

AXE II : UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La Fédération des cégeps se réjouit que cet axe d'intervention fasse partie des priorités de la prochaine Politique, puisqu'elle considère que le développement du plein potentiel des jeunes est indissociable de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent. Elle voit les quatre thèmes proposés comme étant hautement stratégiques et essentiels pour la jeunesse québécoise, soit :

1. La persévérance aux études
2. Deux facteurs de renforcement de la persévérance, soit la participation aux activités parascolaires et les services d'orientation scolaire
3. La valorisation des formations professionnelles et techniques
4. L'accessibilité aux études supérieures

Partant du constat que le guide de consultation fait la démonstration de la pertinence de miser sur cet axe, la Fédération insistera ici sur certains éléments qui pourront nuancer ou apporter un complément aux propositions du gouvernement.

La réussite éducative des cégépiens

En premier lieu, elle remarque que les thèmes de la persévérance aux études et de la réussite scolaire sont présentés comme des enjeux relevant avant tout du milieu scolaire. Or, les mêmes préoccupations s'appliquent aux cégépiens et les mesures implantées pour soutenir les étudiants et les amener jusqu'au bout de leur parcours sont généralement similaires entre les deux ordres d'enseignement. En concordance avec la deuxième recommandation de ce mémoire, la Fédération estime qu'il y a lieu d'élargir l'analyse proposée dans le guide de

³⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Projet de loi n 59 – Mémoire de la Fédération des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps.

consultation pour mieux prolonger les actions jusqu'au niveau collégial, afin qu'elle demeure cohérente avec l'objectif de la Politique de rejoindre toute la population âgée de 15 à 29 ans.

L'importance accordée par les cégeps à la question de la réussite et de la diplomation s'est traduite par la création du Carrefour de la réussite, en 2000, un projet initié par la Fédération des cégeps et soutenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le Carrefour de la réussite et ses deux communautés de praticiens – le Réseau des répondants de la réussite (Repcar) et le Réseau des répondants du dossier du français (Repfran) – travaillent de façon concertée à soutenir les cégeps dans la mise en œuvre de leur plan institutionnel de la réussite et des activités visant l'amélioration des compétences langagières en français. Ils ont aussi pour objectifs de favoriser l'évolution de la réflexion relativement à la réussite, à la persévérance, à la diplomation et de contribuer au développement des connaissances et de l'expertise en ces matières.

L'axe II de la future Politique met l'accent sur l'importance de la réussite scolaire, ce que soutient évidemment la Fédération. La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel oblige chaque cégep à établir un plan stratégique qui intègre un plan de réussite, « lequel constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants » (Québec, article 16.1).

Or, le Conseil supérieur de l'éducation spécifie dans son avis intitulé *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*³⁵ qu'il « distingue la réussite éducative de la réussite scolaire, la première étant plus englobante que la seconde ». Le Conseil précise que la réussite scolaire « se mesure notamment par les résultats scolaires et l'obtention du diplôme » tandis que la réussite éducative, de nature plus holistique, est « mesurable surtout par des indicateurs d'ordre qualitatif ». Le Conseil adhère donc à une conception de la réussite qui fait référence « à la notion de projet, à la réalisation de la personne, à son développement personnel et professionnel. [...] Sans être le seul facteur qui distingue la réussite scolaire de la réussite éducative, la maturité vocationnelle demeure une condition essentielle pour parvenir à la réussite éducative ».

La Fédération abonde dans le même sens que le Conseil et est convaincue que la notion plus large de réussite éducative doit guider les intentions de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse. Il ne s'agit pas que d'une question de sémantique, mais d'une conception de l'éducation « qui concerne à la fois l'instruction (intégration de savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, valeurs, attitudes et comportements utiles au fonctionnement en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle). La réalisation de son plein potentiel et l'atteinte de buts personnels fixés par l'étudiant sont aussi des dimensions importantes de ce concept »³⁶. Depuis leur fondation, les cégeps participent au développement intégral de leurs étudiants et leur fournissent une variété d'outils qui favoriseront une contribution citoyenne pleine et entière, dans l'ensemble des sphères sociales.

Dans une étude réalisée par Maurice Carrier en 2014 et intitulée *L'engagement étudiant et la réussite éducative : perspectives affaires étudiantes*³⁷, une vaste recension des écrits a été

³⁵ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2002). *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, CSE.

³⁶ CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (page consultée en septembre 2015), *Site du CREPAS* [en ligne], http://www.crepas.qc.ca/69-quelques_definitions

³⁷ CARRIER, M. (2014). *L'engagement étudiant et la réussite éducative : perspectives affaires étudiantes : Rapport synthèse de la recension des écrits présenté au comité de travail de la Commission des affaires étudiantes de la Fédération des Cégeps.*

réalisée afin d'analyser l'impact de l'engagement étudiant sur la réussite éducative. En voici un extrait :

« En conclusion, cette recension des écrits nous permet d'affirmer, sans équivoque, que la relation entre l'engagement étudiant et sa réussite éducative exprimée en réussites de cours, persévérance, diplomation, développement personnel a été clairement démontrée et établie dans une multitude de recherches fondamentales et appliquées menées depuis plusieurs années. »

De fait, il semble avéré que la totalité des services qui sont offerts aux cégépiens concourt à leur réussite éducative et c'est dans cette optique que la Fédération formule cette recommandation :

Septième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance stratégique de l'éducation pour le développement du Québec et que la réussite éducative, plus largement que la réussite scolaire, soit reconnue comme une responsabilité collective prioritaire, tout en spécifiant le rôle primordial du réseau collégial public à cet égard et l'importance de solliciter son expertise dans les lieux de concertation abordant cet enjeu. Il est suggéré de renommer ainsi cet axe d'intervention : *Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite éducative.*

Encore ici, la Fédération ne peut que constater que les choix budgétaires récents du gouvernement nous éloignent significativement des objectifs inhérents à cet axe d'intervention. Elle tient à souligner qu'il devient très difficile, dans le contexte actuel, de soutenir adéquatement la persévérance aux études. Le tableau suivant démontre d'ailleurs de façon éloquente la performance supérieure du Québec par rapport au reste du Canada, quant à la proportion de diplômés aux études postsecondaires, ce qui atteste de la pertinence des efforts déployés ces dernières années. Alors que les effets des plus récentes compressions budgétaires sur les taux de diplomation pourront être étudiés dans quelques années, il est à craindre qu'une diminution soit observée.

Proportion de diplômés des études postsecondaires chez les 18-24 ans au Canada³⁸

	2010	2011	2012	2013	2014
Canada	30,5 %	31,2 %	31,8 %	31,0 %	31,3 %
Québec	44,9 %	44,2 %	46,3 %	46,9 %	48,0 %
Ontario	29,2 %	30,0 %	29,5 %	27,9 %	27,3 %
Manitoba	21,6 %	19,9 %	23,1 %	21,7 %	20,7 %
Saskatchewan	22,7 %	25,0 %	24,3 %	25,0 %	24,5 %
Alberta	24,2 %	24,1 %	25,0 %	23,4 %	26,0 %
Colombie-Britannique	21,7 %	25,2 %	25,0 %	24,6 %	25,1 %
Île-du-Prince-Édouard	24,0 %	24,6 %	27,4 %	29,4 %	27,1 %
Nouveau-Brunswick	27,2 %	27,9 %	30,5 %	29,3 %	31,9 %
Nouvelle-Écosse	28,0 %	28,3 %	30,6 %	28,7 %	29,8 %
Terre-Neuve & Labrador	26,4 %	27,5 %	28,6 %	30,4 %	30,1 %

³⁸ STATISTIQUE CANADA (2015). EPA (Enquête sur la population active du Canada, Estimations de la population selon la scolarité, le groupe d'âge (18-24 ans), au Canada et dans les provinces, Ottawa.

La capacité des réseaux à soutenir la réussite éducative de tous les étudiants s'avère compromise et les cégeps peinent de plus en plus à viser davantage que leur réussite scolaire, qui elle-même pourrait être mise à mal. Cela s'observe, par exemple, par la diminution de l'offre et de l'accessibilité des activités parascolaires, tandis que l'expression « boîtes à cours » résonne désormais dans le réseau collégial public, en appréhension de ce que pourraient devenir ces établissements dont l'approche globale a toujours été vue comme une richesse pour la société québécoise et un important atout à la réussite éducative. En outre, nous nous éloignons de la volonté de rendre aussi accessibles que possible les études supérieures, en raison de la diminution des services d'aide financière dans les établissements d'enseignement et de la hausse des différents frais exigibles.

Le tableau ci-dessous illustre de façon quantitative l'ampleur des dommages causés par les compressions 2015-2016 pour les services généralement sollicités en lien avec cet axe d'intervention et qui s'ajoutent, faut-il le rappeler, aux diminutions antérieures de services.

Persévérance aux études et réussite éducative : exemples d'impacts des compressions 2015-2016 dans les cégeps sur la jeunesse collégiale³⁹

- 41 % des cégeps ont réduit les services d'**orientation scolaire**
- 35 % des cégeps ont réduit leurs services d'**aide pédagogique individuelle (API)**
- 50 % des cégeps ont réduit leurs services d'**information scolaire et professionnelle (ISEP)**
- 44 % des cégeps ont diminué le nombre d'heures d'ouverture de la **bibliothèque**
- 30 % des cégeps ont coupé dans les services des **centres d'aide à l'apprentissage**
- 42 % des cégeps ont réduit les **services d'assistance technique** durant les travaux pratiques (laboratoires)
- 43 % des cégeps ont restreint la diversité des **stratégies pédagogiques** (conférenciers, sorties, etc.)
- 28 % des cégeps ont réduit les services d'**aide financière aux études**
- 63 % des cégeps ont dû procéder à une **augmentation des droits de toute autre nature** à l'automne 2015
- Etc.

Par conséquent, de façon complémentaire à sa septième recommandation, la Fédération émet cette recommandation :

Huitième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le fait que l'ensemble des services aux étudiants contribue à soutenir leur réussite éducative – en agissant de façon complémentaire, en maximisant le potentiel d'identification des besoins et en favorisant une réponse adaptée à chaque étudiant – et que soit soulignée l'importance d'investir dans ces services.

³⁹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

La réussite des étudiants en situation de handicap

L'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap – pour lesquels la désignation « ESH » est couramment employée – dans le réseau collégial public est fulgurante depuis quelques années. Rappelons que leur situation de handicap est confirmée par un diagnostic effectué par un professionnel habilité et que chaque étudiant a un plan individuel d'intervention, préparé par le cégep, qui précise les accommodements nécessaires à leur réussite scolaire et les limitations justifiant leur mise en place.

À l'automne 2014, on dénombrait 11 337 étudiants en situation de handicap, soit une augmentation de 770 % depuis 2007, alors qu'on en comptait 1 303. Depuis 2010, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants en situation de handicap est de 33,4 % et cela, sans compter ceux qui n'ont pas de diagnostic ou qui en ont un mais ne le déclarent pas. Cette hausse concerne l'ensemble des étudiants en situation de handicap, mais plus particulièrement ceux qui présentent un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Dans ce contexte, beaucoup d'enseignants se sentent démunis et manquent d'outils pour soutenir ces étudiants, ce qui illustre le besoin criant de mieux les accompagner, alors que les intervenants des services adaptés peinent à le faire, en raison de la pénurie de ressources.

Il reste qu'une telle progression est avant tout une bonne nouvelle, puisqu'il est essentiel de développer le plein potentiel de ces jeunes et que cela atteste de la qualité des services dispensés aux niveaux primaire et secondaire, afin de soutenir leur réussite. Les cégeps ont donc fait de l'accueil et du soutien des ESH une priorité depuis l'émergence de cette population étudiante. D'ailleurs, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a publié son *Rapport de suivi – L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*⁴⁰, en septembre 2015, dans lequel elle reconnaît ceci :

« Tout au long du processus qui a mené à l'élaboration de cet avis, la Commission a été témoin de l'engagement des principaux acteurs du réseau collégial public dans la recherche de pistes de solution pour offrir à tous les étudiants en situation de handicap des services éducatifs qui soient exempts de discrimination. Elle a également été témoin du maintien de cet engagement dans le suivi que ces acteurs ont donné aux recommandations qu'elle a formulées. Malgré un contexte difficile, marqué par un certain nombre de perturbations et de changements structurels, elle constate que l'accommodement des étudiants en situation de handicap est demeuré un enjeu prioritaire pour le réseau collégial public.

Cet engagement s'est notamment manifesté par la mise en œuvre de la proposition annoncée par le MESRS d'un modèle d'organisation des services aux étudiantes et étudiants présentant un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) dans les établissements d'enseignement collégial tant publics que privés et dans les établissements universitaires. Il s'est aussi manifesté par la création des Centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) et du Centre de recherche sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH). »

⁴⁰ COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2015). *Rapport de suivi – L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*, Québec, CDPDJ.

La Fédération tient à souligner les efforts et le dévouement de tous les acteurs collégiaux impliqués dans ce chantier, ainsi que la collaboration du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Toutefois, elle déplore la concertation insuffisante entre les ordres d'enseignement, de même qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux, alors que des passerelles de services devraient être systématiquement établies. Elle remarque aussi, ici encore, un sous-financement flagrant de ces services. Bien que les cégeps soient légalement tenus de dispenser des services adaptés aux ESH, en vertu de la Charte des droits et libertés du Québec, la hausse constante et marquée de cette population a entraîné, depuis 2012, une diminution progressive du financement par ESH, tendance qui s'accroîtra dangereusement si le modèle actuel devrait être maintenu. D'ailleurs, la CDPDJ invite le MEESR, dans son rapport de suivi, à « prendre tous les moyens nécessaires afin que les critères d'admissibilité pour le financement des services adaptés n'aient pas d'effets discriminatoires pour les étudiants en situation de handicap⁴¹ ». En ce sens, elle suggère au réseau collégial public de dispenser des services adaptés à tous les étudiants à besoins particuliers ayant bénéficié de tels services dans le milieu scolaire, sans que le diagnostic ne soit un prérequis, ce qui nécessiterait une importante augmentation des ressources mises à leur disposition. La Fédération estime donc indispensable d'émettre cette recommandation :

Neuvième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le rôle déterminant des cégeps dans la réussite éducative des étudiants en situation de handicap, en considération de l'augmentation importante de cette population dans le réseau collégial public; que soit soulignée la nécessité d'investir dans les ressources adéquates pour ce faire et que soit suggérée la mise en œuvre de travaux visant à arrimer l'offre de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre les réseaux concernés, en particulier celui de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

La réussite des étudiants autochtones

Au Québec, en 2006, plus de 43 % des Autochtones de 20 à 24 ans abandonnaient leur scolarité avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Cette situation était encore plus problématique pour les jeunes issus des réserves. À titre d'exemple, le taux d'abandon chez les jeunes des Premières Nations⁴² de la même tranche d'âge et originaires des communautés était de plus de 61 %. Seuls 19 % des Autochtones de 25 à 34 ans du Québec étaient détenteurs d'un diplôme collégial et 8,6 % obtenaient un grade universitaire⁴³.

Les professionnels du réseau collégial public appelés à travailler avec les populations étudiantes autochtones favorisent généralement une approche holistique axée sur la réussite éducative. Cet aspect est notamment mis de l'avant à l'Institution Kiuna⁴⁴, qui offre, par

⁴¹ COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2015). *Rapport de suivi – L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*, Québec, CDPDJ.

⁴² Au Québec, on compte onze nations autochtones, dont une nation inuit et dix Premières Nations.

⁴³ RICHARDS, J. (2011). *L'éducation des Autochtones au Québec : Un exercice d'analyse comparative*. Commentaire 328, Toronto, Institut C.D. Howe.

⁴⁴ L'Institution Kiuna est un institut collégial bilingue développé par et pour les populations autochtones. Depuis 2011, par le biais d'une entente tripartite entre le MEESR, le Conseil en éducation des Premières Nations et les cégeps affiliés, soit le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, elle présente une adaptation de programmes et de services postsecondaires répondant aux besoins socioculturels de ses populations étudiantes. (<http://www.kiuna-college.com>, consulté en septembre 2015).

exemple, un « DEC en sciences humaines – Premières Nations » et par les différents cégeps offrant des services destinés aux étudiants autochtones. En effet, depuis la publication du Rapport Erasmus-Dussault⁴⁵, diverses offres de formations et de services d'accueil et de soutien des étudiants autochtones ont été développées à travers la province. Parmi les services proposés favorisant la persévérance des étudiants autochtones au sein des institutions postsecondaires, on note, par exemple, la création d'espaces de rassemblement et de socialisation, à l'intérieur desquels on retrouve une concentration de services partiellement prodigués par un agent de liaison (ou une personne-ressource culturellement pertinente) tels que le tutorat linguistique, organisationnel et scolaire, le mentorat, l'organisation d'activités culturelles et de réseautage, le soutien psychologique culturellement adapté, la présence d'aînés, l'aide au logement, etc.

En plus de promouvoir l'attachement institutionnel et l'enracinement identitaire de plusieurs étudiants autochtones, ces services constituent des facteurs de motivation et sont des outils facilitateurs en vue de leur réussite⁴⁶. Ces points de services et le personnel qui y est rattaché agissent, en quelque sorte, à titre de médiateurs entre la culture de l'institution et les nouveaux étudiants, en plus de contribuer à atténuer les importants chocs culturels auxquels plusieurs sont confrontés. Ces initiatives sont soutenues en partie par l'octroi de subventions du ministère de l'Éducation, des Études supérieures et de la Recherche, par l'intermédiaire du *Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial*⁴⁷. La Fédération reconnaît la pertinence et l'efficacité de cette enveloppe budgétaire et des mesures qui en découlent, puisqu'elles jouent un rôle déterminant dans la réussite et la rétention des étudiants autochtones⁴⁸. Le financement relatif à l'adaptation culturelle de services et de programmes, tels que ceux dispensés par certains établissements collégiaux, est donc essentiel.

Pour des raisons historiques, culturelles et socioéconomiques, les populations autochtones entretiennent un rapport complexe à l'éducation institutionnalisée et rencontrent des défis culturellement spécifiques en matière de réussite éducative⁴⁹. L'établissement ou la consolidation d'ententes de collaboration entre le réseau collégial public et diverses instances autochtones – par exemple les commissions scolaires autochtones, les écoles, les conseils de bande ou encore le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN)⁵⁰ – pourrait favoriser

⁴⁵ COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996 : *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, CRPA.

⁴⁶ DUFOUR, E. (à paraître). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

⁴⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE (2015). *Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial*, [en ligne], Québec, le ministère, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/soutien_fin/Integracion_Autochtones/Integracion_Autochtones_Guide_subventions_2015-2016.pdf (page consultée en septembre 2015).

⁴⁸ DUFOUR, E., (à paraître). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

⁴⁹ LOISELLE, M. (2010). *Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : rapport de recherche*, Rouyn-Noranda, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

⁵⁰ Le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) est un organisme de soutien et de représentation qui implémente depuis 1985 les programmes scolaires de 22 communautés issues de 8 Premières Nations du Québec (Abénaquis, Anicinabek, Atikamekw, Innus, Malécites, Mi'kmaq, Mohawks et Hurons-Wendats). Ses mandats visent notamment à « intervenir sur le plan administratif pour assurer le respect des droits des communautés des Premières Nations en matière d'éducation ; prendre les mesures nécessaires pour accroître la qualité des programmes et des services éducatifs offerts aux Premières Nations ; mener des études sur les décisions politiques et administratives du gouvernement qui ont trait à l'éducation des Premières Nations et émettre des recommandations. » (<http://www.cepn-fnec.com/index.aspx#Mission>, consulté en septembre 2015).

la création de passerelles interordres, de façon à mieux accompagner les étudiants autochtones dans leur cheminement scolaire et accroître l'accès à l'enseignement supérieur.

Dans le but de favoriser la réussite éducative de la jeunesse autochtone, la Fédération émet cette recommandation :

Dixième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance d'offrir des services et des programmes dédiés à la réussite éducative des étudiants autochtones, de même que la pertinence de soutenir le développement de partenariats entre le réseau collégial public et les nations autochtones.

La valorisation et la modernisation de la formation technique

La Fédération se réjouit de constater que la valorisation de la formation technique fait partie des thèmes suggérés pour la prochaine Politique québécoise de la jeunesse.

Selon les prévisions d'Emploi-Québec⁵¹, les besoins ne cessent de croître en ce qui concerne les diplômés de la formation technique. Ainsi, entre 2013 et 2022, le nombre de nouveaux emplois et de ceux rendus disponibles par les départs à la retraite est évalué à 1 358 500. Plus de 50 % d'entre eux exigeront une formation collégiale et universitaire. Actuellement, les emplois de niveau technique – selon la définition d'Emploi-Québec – représentent au moins 30 % de l'ensemble des professions⁵² et 86 % de la croissance prévue de ce niveau d'emploi d'ici 2022 touchera les professions qui demandent spécifiquement une formation collégiale, ce qui équivaut à quelque 85 000 nouveaux emplois qui devront être comblés par des techniciens et des technologues.

Il est donc impératif pour la société québécoise d'aujourd'hui et de demain de s'assurer que l'offre de formation technique collégiale réponde aux besoins de la jeunesse, tout comme à ceux du marché du travail, que ce soit par l'enseignement ordinaire ou la formation continue. Pour ce faire, la Fédération croit qu'il est essentiel d'accroître l'accessibilité à la formation technique pour les jeunes détenteurs d'un diplôme d'études secondaire (DES) ainsi que pour les diplômés de la formation professionnelle qui souhaitent accéder à une qualification supérieure.

Ces besoins font en sorte que les cégeps se mobilisent et innovent sans cesse pour maintenir une offre de formation technique diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois, malgré des baisses démographiques qui touchent de nombreuses régions. Forts de leur expertise et de la qualité attestée de leurs programmes, ils souhaitent aujourd'hui disposer d'une plus grande autonomie pour renforcer l'adaptation et l'enrichissement de cette offre de formation. Le *Rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale*⁵³ (Rapport Demers) comporte des recommandations qui peuvent aider les cégeps à y parvenir, raison pour laquelle ils souhaitent que sa mise en œuvre se poursuive.

⁵¹ EMPLOI-QUÉBEC, IMT (2014). *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022)*, Québec, Emploi-Québec.

⁵² *Ibid.*

⁵³ DEMERS, G. (2014). *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

En outre, tout en reconnaissant sur les solides assises du modèle actuel, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a émis une série de propositions dans son avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*, rendu public le 9 septembre 2015.

La Fédération a accueilli avec enthousiasme cet avis, et plus particulièrement les propositions visant l'introduction de nouveaux diplômes collégiaux. Voici un extrait tiré du sommaire⁵⁴ :

« Deuxième constat : il est souhaitable d'introduire de nouveaux diplômes à l'enseignement collégial en assurant la cohérence avec l'organisation du système d'enseignement supérieur »

Depuis quinze ans, des propositions visant à réexaminer le « format du DEC » sont formulées par des acteurs du réseau collégial public. Combinées aux demandes d'ordres professionnels pour une révision des exigences de formation initiale de certaines professions, elles témoignent de nouvelles attentes à l'égard de la formation collégiale technique.

Dans son avis, le Conseil soumet à l'examen les quatre propositions suivantes :

1. Offrir, au collégial, des programmes de spécialisation s'ajoutant à une qualification initiale;
2. Offrir des programmes de plus de trois ans menant à un DEC technique avancé;
3. Offrir, en collaboration avec les universités, des programmes intégrés menant à un grade universitaire;
4. Offrir, au collégial, des programmes appliqués menant à un grade.

L'analyse du Conseil se solde par le constat suivant : le DEC ne peut plus contenir, à lui seul, les exigences de toutes les formations de niveau collégial. Même si, dans son format actuel, il permet de répondre à la majorité des attentes exprimées par le marché du travail, le Conseil recommande que de nouveaux diplômes soient offerts à l'enseignement collégial.

Avant toute chose, le Conseil souhaite ici rappeler la qualité des formations collégiales techniques et leur reconnaissance par le marché du travail et les universités. Les collèges ont démontré leurs capacités dans le champ de responsabilités qui est le leur. Aussi le Conseil n'invite-t-il pas à une remise en question des programmes techniques tels qu'ils existent actuellement. Cependant, l'expertise du réseau collégial public ne saurait être limitée à un seul diplôme, soit le DEC, en dehors duquel elle ne pourrait prétendre exister. En plus du DEC technique actuel, d'autres voies sont donc possibles à l'enseignement collégial. Ces voies peuvent être intégrées au système d'enseignement supérieur dans le respect de son organisation.

Il s'agit de permettre aux collèges d'offrir des formations d'un niveau supérieur à celui du DEC technique actuel, sanctionnées par des diplômes appropriés et ouvrant la porte à des cheminements diversifiés pour les étudiants. Chacun des diplômes répondrait à des finalités propres. Ainsi, ils offriraient au réseau

⁵⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2015). *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles – Sommaire, 2015*, [en ligne], <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0488.pdf>.

collégial public des solutions différenciées dans les cas où l'offre d'une formation technique de niveau supérieur à celui du DEC actuel s'avérerait pertinente. »

Offrir de tels diplômes aurait pour effet d'élever encore davantage le niveau de qualification de la formation collégiale, dans l'intérêt des jeunes, des adultes et des différents acteurs du marché du travail. À l'aube des 50 ans du réseau collégial public, la Fédération estime hautement pertinente l'idée avancée par le Conseil que de nouveaux diplômes pourraient permettre aux cégeps de répondre toujours davantage aux attentes de la société, dans un esprit de collaboration avec les différents partenaires de l'enseignement supérieur et du marché du travail. Évoquée dans le *Rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale* (rapport Demers)⁵⁵, la diversification des diplômes est susceptible de permettre à l'enseignement collégial de franchir un nouveau cap dans son évolution, pour le bien collectif.

La Fédération estime que le diplôme collégial d'études spécialisées (DCES), le DEC technique avancé et le baccalauréat collaboratif collège-université mis de l'avant dans l'avis du Conseil constituent non seulement une réponse à des préoccupations fréquemment formulées par le réseau collégial public, mais également par des ordres professionnels, du domaine de la santé en particulier. Dans le cadre des programmes d'études associés à ces diplômes, et avec l'autonomie accrue que le Conseil recommande de leur accorder, les établissements pourraient dorénavant offrir toute une gamme de formations, avec des niveaux d'exigences variés, en fonction de la réalité de chaque milieu de travail.

Pour ces raisons, la Fédération émet cette recommandation :

Onzième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance de moderniser la formation technique collégiale – avec pour objectifs d'accroître son accessibilité, de renforcer les arrimages avec la formation professionnelle et la formation universitaire et de répondre encore mieux à l'évolution des besoins du marché du travail – en misant sur la mise en œuvre des recommandations du *Rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale* (Rapport Demers) et en s'appuyant sur les propositions du Conseil supérieur de l'éducation dans son avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*.

⁵⁵ DEMERS, G. (2014). *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

AXE III : DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

Pour exercer pleinement sa citoyenneté, il faut détenir un emploi qui autorise une autonomie financière et qui contribue au développement de la société. Or, la hausse des exigences de qualification et l'émergence de besoins nouveaux dans les entreprises rendent les études collégiales de plus en plus nécessaires pour assurer l'intégration des jeunes au marché du travail. La Fédération est donc en accord avec ce troisième axe d'intervention, pour lequel elle souhaite mettre de l'avant la question de la mobilité étudiante et celle du développement de l'entrepreneuriat chez les cégépiens.

Les avantages de la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale

Depuis juillet 2014, la Fédération des cégeps compte une Direction des affaires internationales (DAI), résultant de l'intégration de Cégep international qui était jusque-là un organisme partenaire distinct. La DAI a pour mandat de poursuivre l'œuvre de Cégep international en soutenant les 48 cégeps dans leurs efforts pour intégrer toujours plus largement la dimension internationale à leur projet éducatif.

La mobilité étudiante est au cœur des activités d'internationalisation des cégeps. Les étudiants québécois du réseau collégial public se rendent à l'étranger pour y réaliser des stages, faire des sessions d'études ou encore s'enrichir lors de séjours linguistiques et culturels. En 2014, ce sont 4 379 étudiants qui ont participé à un séjour à l'étranger⁵⁶. Les cégeps s'intéressent également de plus en plus au recrutement d'étudiants internationaux. À preuve, ils étaient au nombre de 2 519 dans le réseau collégial public en 2013, comparativement à 1 216 étudiants en 2006, soit une hausse de plus de 107 % en sept ans⁵⁷. Tous les cégeps accueillent désormais ces étudiants qui proviennent d'une centaine de pays différents, une tendance qui constitue une bonne nouvelle puisque les étudiants internationaux sont d'un apport inestimable pour les établissements et les régions qui les reçoivent. Leur intégration à la population étudiante de l'établissement fréquenté et à la collectivité contribue à l'enrichissement socioculturel de ces régions, tout en participant à la vitalité de l'économie locale et régionale. Soulignons ici le fait que les droits de scolarité supplémentaires élevés et les procédures administratives complexes constituent des obstacles au recrutement d'étudiants internationaux.

Ayant parmi ses priorités l'augmentation de la mobilité étudiante, la Fédération des cégeps a souscrit aux recommandations du *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*⁵⁸ (rapport Demers) allant en ce sens. Elle a aussi appuyé le programme de mobilité étudiante interrégionale au Québec mis de l'avant par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)⁵⁹ et a invité le gouvernement à en faire de même et à se pencher sur les conditions nécessaires à sa réalisation. Ce projet permettrait à des étudiants du réseau collégial public de faire un échange dans un autre cégep, selon un principe de jumelage. La FECQ souhaite ainsi promouvoir les échanges étudiants et la découverte des régions du Québec, tout en assurant la vitalité des cégeps des régions plus éloignées, ce à quoi souscrit entièrement la Fédération.

⁵⁶ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2014). *Portrait des activités internationales des cégeps, édition 2014*, Montréal, Fédération des cégeps.

⁵⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Les indicateurs de l'enseignement collégial*, édition 2015, Montréal, Fédération des cégeps.

⁵⁸ DEMERS, G. (2014). *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

⁵⁹ INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE (2015), *Un programme de mobilité étudiante pour les cégeps*, Québec, IREC.

Dans les cégeps, il semble que l'intérêt pour l'internationalisation des programmes soit grandissant, puisqu'un nombre plus important d'établissements offre un plus grand choix de programmes orientés vers l'international⁶⁰. En effet, en 2010, 44 % des collèges offraient 32 DEC orientés vers l'international. Ce sont désormais 57 % des collèges qui offrent 60 programmes de ce type. Ces programmes sont le plus souvent reliés aux domaines des sciences humaines ou des arts, lettres et communications, mais ils comprennent aussi ceux du tourisme, des soins infirmiers et de nombreux autres programmes techniques. Puisque ce ne sont pas tous les étudiants qui ont l'occasion de participer à un projet de mobilité, mais qu'il apparaît de plus en plus nécessaire d'offrir une perspective internationale à tous, plusieurs voix s'élèvent pour exiger que l'internationalisation se greffe aux programmes d'études⁶¹. L'acquisition de compétences interculturelles devrait être reconnue dans le cadre du parcours scolaire comme ayant des valeurs pédagogiques fortes, puisqu'elle permet aux étudiants de mieux s'adapter à une société culturellement diversifiée et de se préparer à œuvrer dans un monde du travail globalisé.

Depuis l'élaboration en 2002 de la *Stratégie pour réussir l'internationalisation au Québec*⁶², le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs programmes qui ont eu un impact positif sur l'expansion, la diversification et la consolidation des activités internationales. L'effet de ces programmes gérés par la Fédération des cégeps paraît d'ailleurs grandissant⁶³. Toutefois, il est important de noter que la demande augmente, mais que les budgets alloués stagnent. On observe aussi que le nombre de partenariats tend à diminuer, une situation qui est loin d'être étrangère à la suspension de divers programmes ministériels qui soutenaient ces efforts. Aussi, selon les données recueillies par la Fédération⁶⁴, on ne peut que regretter qu'en raison des compressions budgétaires 2015-2016, 57 % des cégeps aient dû réduire les projets liés à la mobilité internationale dans le cadre de certains programmes d'études, alors que 23 % ont dû les réduire dans tous leurs programmes.

L'accueil, l'intégration et la réussite des étudiants issus de l'immigration font également partie des priorités du milieu collégial. Différents services spécifiques leur sont offerts et une grande variété de projets sont mis en œuvre, grâce au soutien du programme *Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial* du MEESR⁶⁵, qui permet d'appuyer les cégeps qui organisent des activités sociopédagogiques ou socioculturelles visant l'un des trois objectifs suivants :

- Intégrer les étudiantes et les étudiants québécois issus des communautés ethniques en mettant en place des mesures d'accueil et d'intégration;
- Sensibiliser l'ensemble des personnes qui fréquentent les collèges à des problématiques concernant l'éducation aux droits et l'éducation interculturelle;

⁶⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2014). *Portrait des activités internationales des cégeps, édition 2014*, Montréal, Fédération des cégeps.

⁶¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2013). *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, Québec.

⁶² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2002). *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation, Plan stratégique*, Québec.

⁶³ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2014). *Portrait des activités internationales des cégeps, édition 2014*, Montréal, Fédération des cégeps.

⁶⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

⁶⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (page consultée en septembre 2015). Site du MEESR, Programmes de soutien financier [en ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes-de-soutien-financier/programme-soutien-a-lintegration-des-communautes-culturelles-et-a-leducation-interculturelle-au-collegial/>.

- Favoriser la connaissance de l'autre et développer des attitudes d'ouverture et de respect mutuel parmi les étudiants et le personnel.

Tandis que le Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu en 2013, avait entraîné la création d'un nouveau programme de financement pour soutenir les initiatives structurantes qui favorisent la réussite scolaire et l'intégration des étudiants issus de l'immigration dans le réseau collégial public, celui-ci a dû être suspendu en 2015-2016, en raison des compressions budgétaires.

En somme, la Fédération des cégeps est très favorable au fait d'intégrer un tel thème à la future Politique et émet cette recommandation :

Douzième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le rôle déterminant des cégeps pour accroître la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale des étudiants québécois; que l'accueil, l'intégration et la réussite des étudiants internationaux et des étudiants issus de l'immigration soient identifiés comme des stratégies performantes pour former des citoyens ouverts sur le monde et répondant aux exigences d'un marché du travail globalisé; que la nécessité d'investir dans ces services soit soulignée.

Stimuler l'entrepreneuriat chez les cégépiens

Le *Défi de l'entrepreneuriat* était au cœur de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014⁶⁶, dans laquelle vingt-neuf actions réparties en dix mesures étaient proposées afin « d'intensifier le développement de la culture entrepreneuriale, de favoriser la réussite des jeunes entrepreneurs et d'initier [les jeunes] aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat ». La Fédération croit que le développement des compétences entrepreneuriales chez les jeunes est un outil important de leur insertion professionnelle, voire essentiel dans certains domaines, et qu'il est un incontournable dans le portrait socioéconomique du Québec d'aujourd'hui et de demain. Prenant en compte le fait que les cégeps rejoignent des milliers de jeunes dans une période déterminante de leur choix de carrière, le milieu collégial public est tout désigné pour stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes qu'il accueille. Il est donc pour le moins étonnant qu'à travers les vingt-neuf actions prévues dans la dernière Stratégie, seulement deux identifiaient explicitement les cégeps comme partenaires potentiels. Encore ici, la Fédération rappelle que l'élaboration de la Politique et des Stratégies qui en découleront constitue l'occasion parfaite pour repositionner les cégépiens comme population cible de premier plan.

Les cégeps sont des milieux particulièrement dynamiques en matière de soutien à l'entrepreneuriat, bien que les dernières compressions budgétaires aient entraîné une réduction de ces services dans 58 % des cégeps⁶⁷. Voici quelques exemples de bonnes pratiques implantées dans le réseau collégial public :

- L'engagement étudiant est un important levier pour favoriser la réussite éducative des cégépiens. L'utilisation et la valorisation de la mention sur le bulletin, octroyée par le MEESR, permettent de reconnaître cet engagement. Le domaine « entrepreneurial » regroupe les engagements qui placent l'étudiant au cœur d'un projet d'affaires, qui

⁶⁶ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2009). *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : Enrichir le Québec de sa relève*, Québec.

⁶⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

s'inscrivent dans une démarche de création d'entreprises, de gestion ou de réseautage et qui contribuent à développer une culture entrepreneuriale⁶⁸.

- Les cégeps stimulent la participation des étudiants au Défi OSEntreprendre (anciennement le Concours québécois en entrepreneuriat), ayant pour mission d'inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère⁶⁹. Deux catégories du volet Entrepreneuriat étudiant sont réservées aux cégépiens, soit « collégial individuel et petits groupes » et « collégial collectif ».
- En 2010, le réseau collégial public a rejoint le programme Forces AVENIR, dont la catégorie « entrepreneuriat, affaires et vie économique » vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir un étudiant ou un groupe d'étudiants s'étant distingué par la réalisation d'un projet ayant trait au développement de la vie économique ou à la mise sur pied, à la croissance ou au redressement d'une entreprise⁷⁰.
- Des entreprises-écoles sont implantées dans certains cégeps et permettent d'offrir aux étudiants l'opportunité de découvrir le milieu entrepreneurial, en y jouant un rôle actif et formateur dans une entreprise simulée ou réelle.
- Des cégeps hébergent des clubs d'entrepreneurs étudiants, membres de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants. Celle-ci a pour mission de susciter l'intérêt des jeunes du postsecondaire envers l'entrepreneuriat, de développer et soutenir un réseau de clubs d'entrepreneurs étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Québec, de favoriser l'éclosion de jeunes entrepreneurs et de les canaliser vers les ressources québécoises d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise⁷¹.
- Certains cégeps offrent des parcours pédagogiques entrepreneuriaux, qui consistent en une formation facultative et complémentaire à différents programmes, ayant pour but de développer les compétences entrepreneuriales des étudiants. Un cégep offre quant à lui un cheminement DEC-BAC en entrepreneuriat.

En somme, la Fédération estime que les cégeps devraient être reconnus comme des milieux prioritaires pour favoriser l'encouragement à l'entrepreneuriat jeunesse, convaincue qu'il y réside un potentiel d'innovation majeur. Au-delà de la sensibilisation, l'acquisition de compétences entrepreneuriales chez les jeunes doit être soutenue et le milieu collégial public est tout indiqué pour ce faire, par exemple en faisant rayonner le modèle de l'entreprise-école à travers tout le réseau.

Assurément, le Québec des quinze prochaines années aura besoin de tous ses entrepreneurs et c'est en ce sens que la Fédération formule cette recommandation :

Treizième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité de stimuler l'entrepreneuriat chez les cégépiens et de développer leurs compétences en la matière, ce que les prochaines Stratégies d'action jeunesse devraient également soutenir.

⁶⁸ COMITÉ TRIPARTITE SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT (2005). *Guide de référence – Mention sur le bulletin reconnaissant l'engagement étudiant au collégial*. Québec.

⁶⁹ OSE ENTREPRENDRE (page consultée en septembre 2015). *Site Ose entreprendre*, [en ligne], <http://www.osentreprendre.quebec/fr/a-propos-de-nous/mission>.

⁷⁰ FORCES AVENIR (page consultée en septembre 2015), *Site de Forces Avenir*, [en ligne], http://www.forcesavenir.qc.ca/collegial_finalistes/index/2011/5.

⁷¹ ASSOCIATION DES CLUBS D'ENTREPRENEURS ÉTUDIANTS DU QUÉBEC (page consultée en septembre 2015). *Site de l'ACEQ*, [en ligne], <http://www.acee.qc.ca/qui-nous-sommes/a-propos/>.

AXE IV : UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

Depuis leur fondation, les cégeps ont pour mandat de contribuer à la formation des citoyens du Québec. En 2014, près d'un jeune de 18 ans sur deux était inscrit au cégep (43 920 cégépiens sur un total de 95 169 Québécois de 18 ans)⁷². Ces jeunes ont ainsi vécu leur passage à l'âge adulte en même temps qu'ils étudiaient dans le réseau collégial public. Le début de l'âge adulte est une étape déterminante dans le développement des individus. En effet, ils se voient confier un ensemble de nouveaux devoirs et de nouvelles responsabilités, tout comme de nouveaux droits essentiels à l'exercice de la citoyenneté, par exemple, le droit de voter. L'axe IV de la future Politique interpelle donc directement le réseau collégial public, tandis que celui-ci préconise déjà divers moyens pour stimuler la participation citoyenne des jeunes.

Parmi ceux-ci, notons d'abord le fait que le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) prévoit que la formation générale doit comporter des cours de philosophie (ou « humanités » pour les collèges anglophones) et de littérature (articles 7 et 8). En outre, la formation générale complémentaire comprend des éléments de formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langues modernes, langage mathématique et informatique, art et esthétique et problématiques contemporaines (article 9). La formation générale contribue donc de façon pédagogique aux objectifs poursuivis dans l'axe d'intervention IV.

Des étudiants engagés dans leur réussite et leur citoyenneté

Le soutien à l'engagement étudiant est l'autre voie privilégiée dans le milieu collégial pour promouvoir la citoyenneté auprès des cégépiens. La Commission des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps a identifié cette définition de l'engagement étudiant, proposé par le Dr George Kuh⁷³, comme étant celle qui rejoignait le mieux le réseau :

« L'engagement étudiant, c'est d'abord le temps et l'énergie consacrés aux études ET aux autres activités offertes au collège qui renforcent et enrichissent les apprentissages. L'engagement étudiant signifie aussi les façons dont le collège utilise ses ressources et organise ses programmes d'études, ses activités d'apprentissage, ses services d'aide et de soutien, ses activités scolaires afin d'inciter les étudiants à participer, favorisant ainsi leur satisfaction, leur persévérance et leur diplomation. »

En complément, le Conseil supérieur de l'éducation ajoute que « l'engagement est l'interrelation de l'importance qu'un individu accorde aux études et à la vie au collège avec l'effort qu'il consent pour l'acquisition du savoir et avec les liens qu'il établit et entretient avec son environnement⁷⁴ ». Cela réfère donc directement à la notion de milieu de vie, ce que devraient être tous les établissements d'enseignement, y compris les cégeps.

⁷² Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques. Données de février 2015.

⁷³ KUH, G., KINZIE, J., SCHUH, E. et WHITT, E. (2005). *Student Success in College: Creating Conditions That Matter*, San Francisco, Jossey Bass.

⁷⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2008). *Au collégial – l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège*, Québec, CSE.

Une étude réalisée en 2007 par le chercheur Jacques Roy pour le compte du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)⁷⁵ a permis de documenter le lien entre la pratique d'activités socioculturelles et la réussite à la fois scolaire et éducative. L'enquête intitulée « La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite » amène des résultats intéressants. En comparaison avec l'ensemble des autres étudiants, les cégépiens engagés dans le secteur parascolaire se distinguent principalement par les caractéristiques suivantes :

- Ils sont deux fois plus nombreux, en proportion, à être engagés dans des activités bénévoles au sein de leur milieu (28,7 % contre 12,2 % chez les autres étudiants).
- Ils considèrent davantage le collège comme un milieu stimulant et ils témoignent d'un intérêt plus élevé pour les études.
- Ils consacrent davantage d'heures à leurs études.
- Ils enregistrent de meilleurs résultats scolaires (moyenne cumulative de 78,2 % comparativement à 75,1 % pour les autres).
- Ils se sentent moins stressés et moins déprimés.
- La pratique d'activités socioculturelles permet de mieux définir leur orientation et leur identité personnelle et professionnelle.

Les retombées positives de l'engagement étudiant sont donc multiples et particulièrement profitables autant pour les jeunes que pour la société dans laquelle ils appliquent ces apprentissages. L'engagement contribue à façonner l'individu sur des plans qui vont bien au-delà de la réussite scolaire et il est essentiel de l'encourager avec un maximum de ressources. Encore ici, les récentes compressions budgétaires nous éloignent de cet objectif.

Engagement étudiant : exemples d'impacts des compressions 2015-2016 dans les cégeps sur la jeunesse collégiale⁷⁶

- 53 % des cégeps ont réduit ou aboli (3 %) les activités de **reconnaissance de l'engagement étudiant**.
- 50 % des cégeps ont réduit leurs activités intercollégiales **d'animation socioculturelle** et 64 % leurs activités intra-muros.
- 58 % des cégeps ont réduit leur soutien aux **activités liées à l'entrepreneuriat**.
- 53 % des cégeps ont réduit leurs **activités sportives** intercollégiales et 50 % leurs activités intra-muros.
- Etc.

Malgré ces pertes, les cégeps persistent à offrir des opportunités d'engagement à leurs étudiants, quoique dans une moindre mesure. Parmi celles-ci, les activités du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) sont des incontournables. Affilié à la Fédération des cégeps, le RIASQ regroupe la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, centres d'études ou campus du Québec, publics et privés. Chaque année, ce sont près de 4 000 étudiants qui vivent une expérience artistique, que ce soit grâce aux événements réguliers que sont Cégeps en spectacle, l'Intercollégial d'arts visuels, l'Intercollégial de danse, l'Intercollégial de théâtre, l'Intercollégial de cinéma

⁷⁵ ROY, J., BOUCHARD, J. et TURCOTTE, M.-A. (2007). *La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite*, Rapport d'enquête pour le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), Québec, Cégep de Sainte-Foy/Observatoire Jeunes et Société.

⁷⁶ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

étudiant, le Circuit d'improvisation du RIASQ, l'Intercollégial d'écriture dramatique, Reporters en spectacle, ou en participant à divers autres projets associés. Les activités intercollégiales ont en commun de stimuler l'intérêt pour les différents domaines culturels, et de contribuer à leur développement, tout en soutenant les cégeps dans leur projet éducatif. Le RIASQ fait incontestablement partie des belles réussites du réseau collégial, bien qu'ayant été également lourdement affecté par la diminution importante de son financement.

Aussi, les outils de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant sont essentiels pour stimuler celui-ci. Développée en 2005 grâce à un partenariat entre ce qui était alors le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération des cégeps, la mention sur le bulletin permet de reconnaître directement sur le relevé de notes l'implication d'un étudiant, à l'intérieur ou à l'extérieur du cégep, dans l'un des domaines suivants : social et communautaire, entrepreneurial, scientifique, scolaire, politique, sportif, culturel et artistique, ou développement durable (en attente d'officialisation du MEESR). En 2013, pas moins de 7 906 mentions ont été accordées dans le réseau collégial public, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2008⁷⁷. Ce nombre a commencé à diminuer en 2014 (7 585 mentions) et il est à prévoir qu'une importante tendance à la baisse s'observera dans les prochaines années, en raison de la perte de ressources consacrées à ce dossier dans les cégeps.

En somme, la Fédération tient à rappeler que le réseau collégial public devra être un partenaire de premier plan si l'objectif est de favoriser la participation citoyenne de la jeunesse québécoise, comme l'annonce l'axe IV. C'est pourquoi elle émet cette recommandation :

Quatorzième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance stratégique du réseau collégial public pour promouvoir et enseigner les diverses facettes de la citoyenneté aux jeunes et que soit soulignée la nécessité de renforcer ce rôle en soutenant les services favorisant l'engagement étudiant.

Le défi environnemental et l'écocitoyenneté chez les cégépiens

Le 21^e siècle comporte d'immenses défis qui, s'ils ne sont pas relevés, seront lourds de conséquences pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain. Les problématiques environnementales arrivent sans contredit en tête de liste et les conclusions du cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont sans appel : l'humanité doit changer de trajectoire et diminuer drastiquement son empreinte écologique dans les prochaines années, faute de quoi la Terre pourrait devenir beaucoup moins hospitalière pour les générations futures⁷⁸. Parmi les indicateurs qui démontrent l'urgence d'agir, soulignons ces quelques exemples :

- Le cinquième rapport du GIEC⁷⁹ soutient que, si les émissions de gaz à effet de serre continuent à leur rythme actuel, l'augmentation de la température moyenne globale pourrait atteindre 4,8 °C à l'horizon 2100, par rapport à la période 1986-2005. Les

⁷⁷ Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques. Données de février 2015.

⁷⁸ GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2014). *Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*. Genève, GIEC.

⁷⁹ *Ibid.*

scientifiques s'accordent pour dire qu'une augmentation de plus de 2 °C doit à tout prix être évitée;

- Un rapport publié par l'ONU en 2015 indique que, si rien ne change, la planète devra faire face à un déficit global en eau de 40 % d'ici 2030⁸⁰;
- La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO s'inquiète du phénomène de l'acidification des océans⁸¹, résultant de leur absorption massive de CO₂. Si cette tendance n'est pas renversée, la chaîne alimentaire marine sera compromise, compromettant ainsi la sécurité alimentaire de millions de personnes.
- L'organisation non gouvernementale Global Footprint Network estime qu'en 2015, la totalité des ressources que peut produire la Terre en un an avait été épuisée le 13 août 2015. À partir de cette date, toutes les ressources consommées ne pourront être renouvelées et le « jour du dépassement » se produit de plus en plus tôt chaque année⁸².

Ces exemples, auxquels pourraient s'ajouter plusieurs autres, servent d'avertissements que nous ne pouvons ignorer. Plus que jamais, nous devons user de créativité, d'innovation, d'audace, bref, sortir des sentiers battus pour trouver et appliquer les solutions qui s'imposent. La jeunesse, de plus en plus conscientisée et soucieuse de la préservation de l'environnement, est appelée à jouer un rôle de premier plan en ce sens, puisqu'elle sera aux premières loges des grands bouleversements qui s'annoncent. La qualité de l'éducation que les jeunes reçoivent leur sera donc une alliée de taille, afin qu'ils puissent développer les compétences nécessaires qu'exigera un monde en profonde mutation. La capacité d'analyser et de comprendre des phénomènes complexes et interreliés, de s'adapter au changement, de travailler en collaboration, de contribuer au bien-être de son prochain, d'innover, de prendre des décisions éclairées: ce sont là quelques-unes des clés que l'éducation de ces jeunes se doit de leur fournir.

Le réseau collégial public œuvre déjà de diverses façons à développer ces compétences chez les cégépiens, mais aussi pour mobiliser toute la communauté collégiale autour de ces enjeux :

- Une certification environnementale spécifique au milieu collégial a été lancée en 2004, par l'organisme ENvironnement JEUnesse. Visant à instaurer une culture de gestion environnementale et à intégrer l'éducation relative à l'environnement au sein des établissements collégiaux, la certification « cégep vert » a été décernée à 28 cégeps en 2015-2016, dont 23 qui ont reçu le niveau « excellence »⁸³. La certification reflète aussi la volonté de l'établissement à contribuer à la formation de jeunes citoyens responsables et engagés, conscients des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et futurs.
- Tous les cégeps certifiés « cégep vert » ont adopté d'une politique institutionnelle environnementale et ont mis sur pied un comité d'action et de concertation en environnement (CACE).

⁸⁰ WWAP (United Nations World Water Assessment Programme) (2015). *The United Nations world water development report 2015 : Water for a sustainable world*. Paris, UNESCO.

⁸¹ UNESCO (page consultée en septembre 2015). *Site de l'UNESCO*, [en ligne],

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/ioc-oceans/priority-areas/rio-20-ocean/blueprint-for-the-future-we-want/ocean-acidification/>.

⁸² GLOBAL FOOTPRINT NETWORK (page consultée en septembre 2015). *Site de Earth overshoot day*, [en ligne], <http://www.overshootday.org/>.

⁸³ ENVIRONNEMENT JEUNESSE (page consultée en septembre 2015). *Site de ENvironnement JEUnesse*, [en ligne], <http://enjeu.gc.ca/Cegeps-certifies.html>.

- La mention au bulletin en développement durable a été créée conjointement avec le MEESR et est en voie d'être officialisée. Elle a pour but de reconnaître l'engagement étudiant visant la sensibilisation aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au développement durable, notamment par le développement de connaissances, par la promotion de l'action responsable et de l'engagement, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.
- Plusieurs cégeps ont intégré le volet environnemental ou le développement durable dans leur projet éducatif – à même le cursus de certains cours obligatoires et à travers la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages – de même que dans leur plan stratégique, leur plan d'activités et leur plan d'action.
- Plusieurs cégeps ont mis en place des mesures permettant la réduction des matières résiduelles, la réduction de la consommation de papier, l'économie d'eau, la diminution de la consommation énergétique ou encore favorisant le transport actif ou collectif.
- Plusieurs cégeps ont créé des postes permanents de conseillers en développement durable. Ces professionnels sont généralement chargés d'intégrer le développement durable dans les programmes d'études et les activités parascolaires, ainsi que de planifier et de réaliser des activités et des projets institutionnels sur le thème du développement durable et de l'éducation relative à l'environnement. Les compressions budgétaires successives ont malheureusement conduit à l'abolition de ces postes dans de nombreux établissements.
- Etc.

La Fédération estime donc qu'il est indispensable que la Politique comporte une section sur l'environnement et le développement durable, ce que suggère le guide de consultation, considérant que les quinze années pendant lesquelles elle sera en vigueur seront déterminantes pour préserver l'habitabilité de notre planète. C'est pourquoi la Fédération émet cette recommandation :

Quizième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité de soutenir le réseau collégial public dans ses efforts d'éducation à l'écocitoyenneté des étudiants et dans la recherche et le développement de pratiques optimales en développement durable.

CONCLUSION

La Fédération des cégeps tient à remercier le gouvernement du Québec d'avoir initié cette grande consultation publique, dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse. Elle considère que les axes et thèmes proposés dans le guide de consultation présentent une vision d'ensemble pertinente des engagements que doit prendre la société québécoise en faveur de sa jeunesse. C'est donc avec un grand intérêt que la Fédération a entrepris une rigoureuse analyse du cadre proposé, afin de présenter ses perspectives quant aux principaux enjeux jeunesse, dans une vision à court, moyen et long terme de ceux-ci.

Les cégeps ont été fondés en 1967 dans la foulée du rapport de la Commission Parent et sont, depuis près de 50 ans, des acteurs clés dans le développement du plein potentiel des jeunes du Québec. Ils préconisent une approche holistique, conçue pour soutenir la réussite éducative de tous les cégépiens, de façon à en faire des citoyens entiers, engagés, ouverts sur le monde et prêts à relever les défis du 21^e siècle. Considérant que la Politique québécoise de la jeunesse cible les 15-29 ans et que 90 % des cégépiens se situent dans cette tranche d'âge, la Fédération rappelle l'importance cruciale de placer les cégépiens au cœur de la prochaine Politique, de même que dans la Stratégie d'action jeunesse qui en découlera. Les cégeps souhaitent ardemment contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales sur la jeunesse, estimant qu'ils disposent pour ce faire d'une large gamme de moyens performants, tout en adhérant à une logique d'amélioration continue de ceux-ci.

Toutefois, la Fédération se voit aussi dans l'obligation de déplorer l'effritement alarmant des programmes et services que le réseau collégial public a mis tant d'années à mettre en place et qui auraient largement contribué à l'atteinte des objectifs de la Politique, en raison des compressions budgétaires majeures qui lui ont été imposées dans les dernières années.

Dans la première Politique québécoise de la jeunesse parue en 2001, l'axe 1 est intitulé *L'éducation et la formation : une priorité collective*⁸⁴. On reconnaît dans celui-ci que « l'éducation et la formation jouent un rôle central dans le développement des jeunes et sont, en grande partie, la clé de leur participation pleine et entière à la société » et on propose, pour ce faire, de « valoriser l'investissement en éducation pour assurer le développement économique, social et culturel de la collectivité ». Or, depuis 2011-2012, le financement gouvernemental du réseau collégial a été amputé de plus de 155 millions de dollars, à travers une vague de sept compressions budgétaires successives.

La Fédération rappelle que, selon les résultats de l'étude réalisée par KPMG-SECOR en 2014⁸⁵, chaque dollar investi dans le réseau collégial offre un rendement de 9,7 % à la société québécoise et qu'en 2012-2013, les cégeps ont rapporté près de 10 milliards de dollars au Québec. L'éducation collégiale publique n'est donc pas une dépense, mais un investissement hautement rentable. Ainsi, même si la priorité du gouvernement devait demeurer la rationalisation des dépenses de l'État, les compressions imposées aux cégeps restent incompatibles avec l'objectif d'assainissement des finances publiques puisqu'elles occasionnent, en contrepartie, des pertes de revenus plus importantes que les économies réalisées.

⁸⁴ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2001). *Politique québécoise de la jeunesse : la jeunesse au cœur du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

⁸⁵ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

Bien que la Fédération reconnaisse dans la démarche de renouvellement de la Politique une préoccupation importante du gouvernement du Québec pour les jeunes, elle tient à insister sur le fait que celle-ci ne saura se concrétiser à la hauteur des espérances sans un réinvestissement majeur dans l'éducation publique. Celle-ci devrait être considérée comme une obligation collective envers la jeunesse, nécessaire au maintien du Québec sur la voie de la prospérité, dans un esprit d'équité et de justice sociale.

Pour le reste, c'est grâce à un important travail concerté que la Fédération des cégeps dépose ce mémoire, au nom des 48 collèges publics qu'elle représente, contenant quinze recommandations adressées au gouvernement qui, elle l'espère fortement, trouveront écho dans le cadre de l'élaboration de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.

Comme toujours, les cégeps sont mobilisés et prêts à mettre l'épaule à la roue pour collaborer avec toutes les instances concernées aux suites qui seront données à ce chantier, dans un souci de contribuer au développement intégral de chaque jeune Québécois.

ANNEXE

Synthèse des recommandations

Première recommandation : Que la future Politique québécoise de la jeunesse, à l'instar de la Politique parue en 2001, comporte un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, doublé d'une planification financière à long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs de la Politique, au maintien de l'égalité des chances de la jeunesse québécoise et à la prospérité du Québec.

Deuxième recommandation : Que les cégépiens soient explicitement reconnus à titre de population cible dans la future Politique québécoise de la jeunesse, étant donné que 90 % d'entre eux sont âgés de 15 à 29 ans, et que le réseau collégial public soit reconnu comme un partenaire de premier ordre dans la Politique et sa mise en œuvre, à travers, entre autres, les Stratégies action jeunesse qui en découleront.

Troisième recommandation : Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse et les futures Stratégies d'action jeunesse comportent des mécanismes efficaces et constants de suivi, d'évaluation et de transmission de l'information auprès des divers partenaires, au fur et à mesure du déploiement des différentes mesures, tout en continuant de faire l'objet d'une élaboration concertée.

Quatrième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance de la contribution des cégeps en matière de promotion des saines habitudes de vie, afin de favoriser la santé mentale et la santé physique des étudiants – que ce soit par le soutien psychosocial, les services d'aide à l'intégration des étudiants, le sport et l'activité physique, la nutrition, les services de santé ou la mise en œuvre de divers projets et programmes – et que soit soulignée la nécessité d'investir dans ces services et celle d'établir des passerelles de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

Cinquième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité pour l'État québécois d'investir toutes les ressources nécessaires pour soutenir les actions préventives et curatives en matière de santé mentale chez les jeunes et que le rôle déterminant des cégeps à cet égard soit reconnu, en particulier pour les services de première ligne, dans une logique de continuum de services en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires et les universités.

Sixième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importante contribution que peut amener le réseau collégial public à la lutte contre l'intimidation et à la lutte contre la radicalisation, dans le respect de son approche basée sur la recherche, la concertation, l'éducation, la prévention et l'intervention.

Septième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance stratégique de l'éducation pour le développement du Québec et que la réussite éducative, plus largement que la réussite scolaire, soit reconnue comme une responsabilité collective prioritaire, tout en spécifiant le rôle primordial du réseau collégial public à cet égard et l'importance de solliciter son expertise dans les lieux de concertation abordant cet enjeu. Il est suggéré de renommer ainsi cet axe d'intervention : *Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite éducative.*

Huitième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le fait que l'ensemble des services aux étudiants contribue à soutenir leur réussite éducative – en agissant de façon complémentaire, en maximisant le potentiel d'identification des besoins et en favorisant une réponse adaptée à chaque étudiant – et que soit soulignée l'importance d'investir dans ces services.

Neuvième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le rôle déterminant des cégeps dans la réussite éducative des étudiants en situation de handicap, en considération de l'augmentation importante de cette population dans le réseau collégial public; que soit soulignée la nécessité d'investir dans les ressources adéquates pour ce faire et que soit suggérée la mise en œuvre de travaux visant à arrimer l'offre de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre les réseaux concernés, en particulier celui de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

Dixième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance d'offrir des services et des programmes dédiés à la réussite éducative des étudiants autochtones, de même que la pertinence de soutenir le développement de partenariats entre le réseau collégial public et les nations autochtones.

Onzième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance de moderniser la formation technique collégiale – avec pour objectifs d'accroître son accessibilité, de renforcer les arrimages avec la formation professionnelle et la formation universitaire et de répondre encore mieux à l'évolution des besoins du marché du travail – en misant sur la mise en œuvre des recommandations du *Rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale* (Rapport Demers) et en s'appuyant sur les propositions du Conseil supérieur de l'éducation dans son avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*.

Douzième recommandation : Que soit reconnu dans la Politique québécoise de la jeunesse le rôle déterminant des cégeps pour accroître la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale des étudiants québécois; que l'accueil, l'intégration et la réussite des étudiants internationaux et des étudiants issus de l'immigration soient identifiés comme des stratégies performantes pour former des citoyens ouverts sur le monde et répondant aux exigences d'un marché du travail globalisé; que la nécessité d'investir dans ces services soit soulignée.

Treizième recommandation : Que soit soulignée dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité de stimuler l'entrepreneuriat chez les cégépiens et de développer leurs compétences en la matière, ce que les prochaines Stratégies d'action jeunesse devraient également soutenir.

Quatorzième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse l'importance stratégique du réseau collégial public pour promouvoir et enseigner les diverses facettes de la citoyenneté aux jeunes et que soit soulignée la nécessité de renforcer ce rôle en soutenant les services favorisant l'engagement étudiant.

Quinquième recommandation : Que soit reconnue dans la Politique québécoise de la jeunesse la nécessité de soutenir le réseau collégial public dans ses efforts d'éducation à l'écocitoyenneté des étudiants et dans la recherche et le développement de pratiques optimales en développement durable.